

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: *Pagination continue.*

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LES CANADIENS DE L'OUEST.

JOSEPH RAINVILLE.

Joseph Rainville est d'origine métisse. Son père était un traitant français bien connu, et sa mère une Dakota, ou Sioux, alliée aux principaux guerriers de la bande des Kaposia. Il naquit en pleine solitude, un peu plus bas que St. Paul, vers l'année 1779, durant la guerre de la révolution américaine.

Ce vaste territoire, qui embrasse aujourd'hui le nord de l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa et le Minnesota, n'était pas alors habité par plus de six familles de blancs.

Rainville grandit en véritable enfant du désert et ses habitudes s'assimilèrent à celles des indigènes, les seuls compagnons de son enfance. Comme cela arrivait souvent, sa mère [déserta son mari et alla vivre avec un Dakota, sans que personne parmi les Indiens ne se formalisât de ce véritable acte de bigamie. Car, si le mariage se brisait difficilement chez quelques nations, le lien conjugal se dissolvait chez d'autres suivant le caprice de l'homme ou de la femme, et souvent un sauvage avait dans sa cabane deux ou trois femmes, qui vivaient ensemble avec plus ou moins d'harmonie. Les Dakotas étaient polygamistes et, une femme s'obtenait parmi cette peuplade, non en lui faisant la cour, mais en l'achetant ; un cheval, quatre à cinq fusils ou six à huit couvertes suffisaient pour en faire l'acquisition.

25 mars 1871.

Le père de Rainville, frappé de son intelligence précoce, l'amena avec lui en Canada, alors qu'il avait dix ans. Il confia son éducation à un prêtre canadien, doué d'une grande bienveillance, qui lui apprit le français et les rudiments de la religion catholique. Il était encore jeune lorsqu'il revint dans l'ancienne solitude des Dakotas, où ses premiers ans s'étaient écoulés, et peu après, il eût à pleurer la mort de son père bien aimé.

A cette époque, un officier anglais nommé Dickson, demeurait dans le territoire du Minnesota, au service d'une compagnie anglaise de fourrures. Sachant que Rainville était d'un physique bien organisé et habitué à franchir de grandes distances, il l'employa comme *coureur des bois*. Il parcourut ainsi toute la région solitaire du Minnesota et du Missouri et se fit avantageusement connaître de toutes les tribus sauvages disséminées dans ce vaste rayon. Il connaissait tous leurs dialectes divers, avait sa mémoire meublée de leurs belles légendes où l'originalité le dispute au style imagé dans lesquelles elles sont dites, et comme il avait donné souvent des preuves de son intrépidité, il était hautement estimé parmi les guerriers des diverses peuplades. De plus, il avait épousé une Dakota et les indiens le comptaient comme l'un des leurs. Ses épousailles eurent lieu à la Prairie du Chien et furent bénies par un prêtre catholique.

En 1797, il séjourna durant l'hiver avec M. Jacques Porlier, près de Sauk Rapids. Le brave général américain Zebulon Montgomery Pike, qui fut tué plusieurs années après, à la bataille de York, en Haut-Canada, fut présenté à Rainville lors de son voyage en 1808 à la Prairie du Chien. Ce dernier le conduisit aux pittoresques chutes de St. Anthony, dont le mugissement allait s'éteindre au loin dans les bois. Il servit avec Pierre Rosseau d'interprète au général Pike, dans son expédition qui donna lieu à la conclusion d'un traité au nom des Etats-Unis avec les Dakotas, et qui avait surtout pour but de découvrir les sources du Mississipi.

Rainville plut tellement à ce valeureux officier, qu'il le recommanda pour la charge d'interprète des Etats-Unis. Dans une lettre au Général Wilkinson, écrite à Mendota, le 9 septembre 1808, il disait :

“Je vous recommande pour ce poste un M. Joseph Rainville, qui a servi comme interprète pour les Sioux le printemps dernier aux Illinois, et qui a volontiers servi gratuitement d'interprète dans toutes mes entrevues avec les Sioux. C'est un homme respecté par les Indiens et que je crois honnête.”

Lors de la guerre de 1812 avec les Etats-Unis, le col. Dickson reçut ordre du gouvernement canadien d'armer les tribus du nord-

ouest contre les américains. Rainville reçut de lui le titre de capitaine dans l'armée anglaise et il marcha sur la frontière des Etats-Unis, à la tête des Wabosha, Kaposia et autres bandes de la nombreuse tribu des Dakotas. Il assista au siège du fort Meigs en 1813. Une après-midi, pendant qu'il conférait avec Wabosha et le chef renommé Petit Corbeau, l'un des capitaines des Kaposia vint les avertir que leur présence était requise au milieu des tribus réunies. Frazer, un ancien traitant du Minnesota, annonça à Rainville que les sauvages étaient sur le point de manger un américain. En arrivant au lieu désigné, ils furent surpris de voir que les Winnebagoes s'étaient emparé d'un captif américain et qu'après l'avoir dépêcé, fait rôtir et séparé en autant de morceaux qu'il y avait de nations, ils invitaient le plus brave guerrier de chaque tribu à s'avancer et à manger un morceau du cœur et de la tête de cette face-pâle. Rainville et les autres capitaines s'indignèrent d'une pareille atrocité, digne des cannibales de la Nouvelle-Zélande, et le colonel Dickson ayant demandé au Winnebago, auteur de ce projet odieux, qui l'avait poussé à préparer cette dégoûtante fête de chair humaine, il répondit qu'il agissait mieux en tuant l'américain et le mangeant que les américains, lorsqu'ils brûlent les maisons des sauvages, ravissent et tuent leurs femmes et leurs enfants. Ce Winnebago reçut ordre de laisser le camp.

Ce fait réduit à leur juste valeur les assertions de certains historiens, très-enclins à passer l'éponge sur les coupables cruautés des sauvages et qui affirment qu'on ne saurait citer contre eux un seul cas d'anthropophagie. Il n'est pas du reste exceptionnel et on en voit des exemples assez nombreux dans les relations des premiers missionnaires de ce pays.

Rainville accompagna, en 1818, le chef Kaposia à l'île Drummond, lequel avait été invité par le commandant de ce poste à lui faire visite. Ils furent informés à leur arrivée par l'officier, qu'il les avait fait venir pour les remercier au nom de Sa Majesté du secours qu'ils lui avaient rendu durant la guerre. L'officier termina ses remarques en disant que la Grande Bretagne leur envoyait en récompense de leurs services une quantité considérable de marchandises qu'il leur montra. Le Petit Corbeau répliqua que les Anglais avaient réussi à induire son peuple de faire la guerre à des hommes qu'il ne connaissait pas et qui ne lui avaient jamais fait de mal. "Aujourd'hui," ajouta le brave chef Kaposia, "après que nous avons combattu pour vous, au milieu de beaucoup de peines et de dangers, perdu beaucoup de guerriers et attiré sur nous la vengeance de nos voisins, vous faites la paix pour vous et nous, nous devons obtenir les meilleures conditions que nous pou-

vous avoir ; mais, nous ne recevrons pas vos présents. Nous vous méprisons autant qu'eux." Voilà des paroles bien vraies et qu'on ne croirait pas proférées par un homme étranger à la civilisation.

Car, trop longtemps les Français, les Anglais ou les Américains ont exploité les sauvages à leur profit en réussissant à les entraîner dans des guerres où ils n'avaient pas le moindre intérêt et où ils se faisaient décimer. Leur dépeuplement rapide est dû en partie à la part active qu'ils prenaient dans les engagements meurtriers entre ceux qui se disputaient la possession de leur territoire ; leurs secours n'obtenaient qu'une reconnaissance insignifiante, et la paix se faisait souvent en sacrifiant ces puissants alliés auxquels plus d'une fois les honneurs du combat ont été dus. Aussi plusieurs de leurs chefs les plus célèbres ont parfaitement compris le rôle de dupe qu'on faisait jouer aux sauvages et de là les audacieuses tentatives d'affranchissement de la race rouge qui ont illustré Pontiac et Tecumseth.

II

Quelque temps après la guerre, Rainville vint résider en Canada, recevant la demi-paie de capitaine anglais. Il entra ensuite au service de la compagnie de la Baie d'Hudson ou du Nord Ouest, dont les postes s'étendaient jusque sur les rivières Mississipi et Minnesota. Il séjourna durant l'hiver avec sa famille au milieu des Dakotas et dans l'été, il visita les postes des traitants de la compagnie, jusqu'aux bouches de la Rivière Rouge.

En 1819, commença l'érection d'un fort à l'endroit où la rivière Minnesota conflue dans le Mississipi. Depuis cette date, Rainville commença à être en rapports plus étroits avec les Américains, et, comme quelques-uns des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson étaient situés dans les limites des Etats-Unis et que des troubles s'élevaient dans le sein de cette puissante association, il fonda en 1822, avec Faribault et quelques trappeurs écossais, une autre société commerciale intitulée " la Compagnie Columbia de fourrures." (*Columbia fur Company*). Rainville devint l'âme de la nouvelle organisation.

Lorsque le Major Stephen Long se rendit au Fort Snelling en 1823, il noua connaissance avec Rainville, dont il obtint les services comme interprète et guide de l'importante expédition, qui avait pour but d'explorer la rivière Minnesota et la Rivière Rouge du Nord. L'historien de cette expédition, le Professeur H. Keating, un minéralogiste et géologiste remarquable, a écrit un fort intéressant

ouvrage sur la tribu des Dakotas et il reconnaît qu'à Rainville revient la paternité de la plupart de ses informations.

Cette expédition, entreprise sous les auspices du gouvernement américain, partit du fort St. Pierre, le 7 juillet 1823. Elle se composait du major Long, d'un astronome, d'un minéralogiste, d'un médecin, d'un zoologiste, d'un artiste, de Rainville, interprète des Sioux, d'un jeune canadien, interprète des Algonquins, de vingt-huit hommes, d'un officier et de M. Snelling. M. J. C. Beltrami, un italien réfugié aux Etats-Unis, et qui éprouvait une véritable passion pour faire des découvertes, accompagna aussi l'expédition. Il mentionne souvent Rainville dans l'intéressant récit qu'il a publié de ce voyage dans son livre : *Pilgrimage and discovery of the source of Mississipi.*¹ L'expédition se partagea en deux corps, dont l'un voyagea par terre avec vingt-deux chevaux et mules, et l'autre vogua sur la rivière St. Pierre dans cinq canots d'écorce.

A plus de soixante milles du fort St. Pierre, Beltrami monta à cheval pour traverser les Bois Francs, qui couvraient un espace considérable. On y remarquait des bois aux essences les plus variées, des bosquets pittoresques, puis des lacs giboyeux, des plaines fertiles et des monticules élevés qui accidentaient le terrain. Il fit peine à voir que le nomade sauvage jouissait seul encore des beautés et des richesses de cette solitude. Les voyageurs observèrent des hiéroglyphes gravés sur un arbre, parfaitement connus des sauvages, et qui signifiaient que la tribu des Suissitons était passé en cet endroit avec leur chef. Les moindres détails y étaient mentionnés : le nombre des hommes et des femmes, le lieu d'où ils venaient et où ils allaient, la région où ils avaient fait la chasse, etc. Les sauvages se communiquaient mutuellement par ce moyen des informations utiles et ce qu'ils avaient écrit sur cet arbre était un avertissement aux autres de ne pas perdre leur temps à chasser dans un endroit où ils avaient fait une battue. Le passage des Bois-Francs était un véritable labyrinthe, et Beltrami dit que si Rainville n'eût pas agi comme guide, il n'eût pas été facile de se frayer un chemin.

Les voyageurs, après avoir franchi ce fourré presque impénétrable, allèrent camper dans une magnifique prairie. Rainville, qui avait une connaissance parfaite des Sioux au milieu desquels il avait continuellement vécu, montra à Beltrami un *Hypocauston* indien ou *Sudatoria*. Lorsque les médecins des sauvages veulent faire transpirer leurs patients, ils les renferment dans une petite hutte formée de quatre pierres massives multicolores, réchauffées

¹ Vol. II. Pages 304, 310, 314, 322, 329, 330, 331, 332 et 333.

par le feu, et qu'ils regardent comme autant de manitous. Le rouge est le dieu de la guerre, le noir celui de la mort, le vert celui de la santé et le blanc est le dieu du beau temps. Le patient ne bouge pas tant qu'il n'a pas par son évanouissement donné avis qu'il ne peut rester plus longtemps dans cette hutte hermétiquement fermée, car ce serait un sacrilège que de prononcer la moindre syllabe dans le but d'en sortir. Il arrive souvent que les superstitieux sauvages, qui se soumettent à ce régime, étouffent ainsi entre ces quatre pierres, surtout lorsque les prêtres de la Grande Médecine ont quelque intérêt de mettre fin à leurs jours.

Le 13 juillet, les voyageurs parcoururent d'immenses prairies qui offraient le plus bel aspect et auxquelles, dit Beltrami, les parcs artificiels de St. Cloud, Versailles ou Windsor ne sauraient être comparés. Au milieu de cette région où la nature semblait avoir réuni toutes ses splendeurs, ils remarquèrent un sarcophage indien, ayant une élévation d'environ quinze pieds.

M. Rainville leur signala l'endroit, dans la direction du sud-ouest, où la rivière de la Terre Bleue, *Muskatohose*, tombe dans la rivière St. Pierre. Le Père Hennepin et les autres voyageurs qui l'ont suivi ne sont pas allés plus loin. Cette rivière de la Terre Bleue était très-renommée parmi les sauvages. Tous les ans, ils y faisaient un pèlerinage solennel, pour y recueillir la terre bleue qui recouvre ses bords, avec laquelle ils parvenaient à composer une sorte de matière tinctoriale.

L'expédition arriva le 17 au lac de la Grosse Roche et fit halte à trois milles plus haut au nord, à un endroit où les canots arrêtaient et déchargeaient d'ordinaire leurs marchandises. Le 18, les voyageurs étaient à six milles de là, dans la direction du nord-ouest, où il n'y avait qu'une seule hutte appartenant à la compagnie Columbia de fourrures, dont Rainville formait partie.

A la fin de juillet, les voyageurs traversèrent une immense prairie, sillonnée par quelques rivières sur lesquels étaient groupés des bouquets de bois, qui variaient la physionomie de la scène. Ils laissèrent le Lac Traverse, au bruit d'une salve de mousqueterie. Les buffles ne tardèrent pas à paraître en nombreux troupeaux et ceux qui composaient l'expédition, tous habitués à faire le coup de feu, saisirent l'occasion d'étendre sur le carreau quelques-uns de ces magnifiques animaux des forêts de l'Ouest.

Beltrami se fit le compagnon de Rainville, qui était un chasseur même en renom parmi les sauvages, et plusieurs superbes buffles allèrent en peu de temps mesurer le sol, frappés de balles meurtrières. Ils se rendirent tous deux auprès du grand chef des sauvages, campé dans cette prairie, près de la rivière Sioux, qui leur

offrit une tente fort convenable, leur fit servir des langues de buffles et exerça l'hospitalité avec une dignité et une gravité propres aux sauvages, chez lesquels l'étranger est l'objet de mille attentions et a toujours la meilleure place du wigwam.

Beltrami voulant jouir du spectacle d'une chasse aux buffles telle que les sauvages la faisaient alors avec leurs flèches, dut recourir à l'influence de Rainville auprès du sachem indien pour le décider à satisfaire la curiosité de l'aventureux Italien. Des troupeaux immenses de buffles paissaient au milieu des hautes herbes de la prairie, la monture de Beltrami dont ni la voix du maître ni le frein ne pouvaient modérer la fougue, se précipita à toute vitesse au milieu de ces superbes animaux à la crinière léonine et aux formes presque aussi imposantes que celles de l'éléphant. Le chef sauvage, qui le suivait avec Rainville, lança une flèche sur un buffle ; celui-ci piqué au vif prit la fuite, mais le trait aigu ne fit qu'agrandir la plaie dans la course furieuse de l'animal, et il alla en peu de temps rouler sur le sol, après avoir poussé de terribles cris de rage. Rainville eut sa part du trophée et tua également un buffle.

Ce dernier, après avoir mis Beltrami sur la trace des voyageurs qui avaient pris de l'avant, alla rejoindre le chef sauvage et il prit congé à cet endroit de l'expédition, des affaires urgentes ne lui permettant pas d'aller plus loin.

III

Peu de temps après, la compagnie de fourrures Columbia commença ses opérations, mais, comme la compagnie américaine de fourrures de New-York, dont l'opulent John Jacob Astor était l'un des principaux directeurs, n'aimait pas à avoir de rivales dans son commerce, elle acheta les propriétés de la jeune compagnie et retint les services de ses *coureurs de bois*. En vertu de cet arrangement, Rainville alla continuer la traite des pelleteries à Lac-qui-Parle, où il écoula le reste de ses jours.

Après avoir vécu durant plus d'un demi-siècle au milieu des Dakotas, sur lesquels il exerçait un contrôle absolu, il n'est pas surprenant qu'il eût à un âge avancé fait preuve d'un esprit de domination. Sachant que la tribu de sauvages à laquelle il appartenait était insoucieuse du lendemain et ne s'occupait nullement de son existence future, il se servit de son influence pour les faire adonner à la culture. Il sema le premier blé sur les plateaux du Minnesota supérieur ; personne avant lui ne s'était fait éleveur et

ses moutons et ses bestiaux se comptaient par centaines durant les vingt-cinq ans qu'il passa à Lac-qui-Parle.

Aussi longtemps que le Minnesota existera, on se souviendra de la bienveillante hospitalité qu'il exerçait et dont tant de personnes ont joui. Il se montra, en toutes circonstances, l'ami de l'indien, du voyageur et du missionnaire. Un peau-rouge ne laissa jamais son toit sans avoir assouvi sa faim et les sauvages ne manquaient pas de lui rendre mille honneurs. Les voyageurs se plaisaient à causer avec lui, car sa conversation était toujours instructive et il leur communiquait des faits vraiment pleins d'intérêt. Son poste obtint du renom parmi les explorateurs, qui aimaient à venir se reposer sous son toit, de leurs fatigues et de leurs courses, car ils étaient toujours sûrs d'avoir une cordiale bienvenue. Son fils était l'interprète de Jean N. Nicolet, un astronome français de renom, qui après avoir perdu tout ce qu'il possédait en de malheureuses spéculations, se rendit aux Etats-Unis en 1832 et alla explorer les sources du Mississipi au mois de juillet 1836. En 1837, le gouvernement américain l'honora d'une commission et il alla examiner le territoire du Minnesota, avec son assistant, M. John C. Fremont. Dans son rapport au Congrès, ce voyageur remarquable paya le tribut suivant d'éloges à Rainville et à son fils :

“ Je ne dois pas manquer d'observer, que la résidence de la famille de Rainville, depuis un bon nombre d'années, a été la seule retraite que les voyageurs ont pu trouver entre St. Pierre et les postes anglais, une distance de 700 milles. L'hospitalité libérale et pleine d'attention prodiguée par cette respectable famille, la grande influence qu'elle exerce sur les sauvages de ce pays pour le maintien de la paix et la protection des voyageurs, devraient recevoir, outre notre gratitude, quelque reconnaissance spéciale des Etats-Unis et de la compagnie de la Baie d'Hudson.”

Le seul voyageur qui ait jamais médité de Rainville est Featherston, un anglais bilieux et dyspeptique, dont le livre publié en 1842 à Londres et intitulé : *Canæ voyage up the Minnay Sotor*, dénote une imagination malade.

“ En arrivant au Fort, dit-il, Rainville s'avança et me salua, mais d'une manière peu cordiale. Il a la figure brune et la ressemblance d'un sauvage ; sa taille est courte, ses traits sont accusés et sa chevelure est épaisse et noire..... J'ai appris que Rainville entretenait une compagnie d'indiens au nombre de cinquante, dans une cabane formée de peaux en arrière de sa maison, lesquels sont d'une taille très élevée et qu'il appelle ses braves et ses soldats. Il confie à ces hommes l'exécution de certaines charges et il les envoie quelquefois à des postes éloignés pour transiger ses

affaires. Il n'y a pas de doute qu'il était très intrigant et fort mobile dans ses affections. Ceux qui le connaissent intimement supposent qu'il est en faveur de l'allégeance anglaise, bien qu'il se targue d'un profond dévouement au gouvernement américain, ce qui ne l'a pas empêché d'être mis sous la surveillance de la garnison au Fort Snelling."

Rainville servait d'interprète aux missionnaires parmi les sauvages et il a traduit dans le dialecte Dakota des extraits considérables de l'Ancien Testament, ainsi que des catéchismes et autres livres religieux. Le *Missionary Herald*, de 1846, publié à Boston, parlait en termes élogieux de son talent tout particulier pour la traduction :

" M. Rainville, disait ce journal, était un homme remarquable, et il avait une grande énergie pour réaliser les choses qui lui semblaient d'importance primaire ; son talent d'observation et de mémoire, comme celui de rendre en termes expressifs des idées simples, était extraordinaire. Bien qu'il pût lire un peu durant ses dernières années, cependant il prenait rarement un livre dans ses mains, préférant traduire sur simple audition, et j'ai eu souvent l'occasion de remarquer que, après avoir entendu un long verset des saintes écritures qu'il ignorait, il le traduisait immédiatement du français en Dakota, deux langues profondément différentes, et répétait souvent deux ou trois mots, afin de donner tout le temps nécessaire pour l'écrire. Il avait aussi un talent particulier pour découvrir le but d'un orateur et rendre son impression, lorsque beaucoup de ses idées et de ses paroles ne trouvaient rien d'équivalent dans le langage de ceux auxquels il s'adressait. Il avait toutes les véritables qualités d'un interprète et on admettait en général qu'il n'avait pas de rival."

Rainville expira en mars 1846, après quelques jours de maladie. Les citoyens du Minnesota reconnaissants ont donné son nom à l'un des comtés de l'Etat, et l'historien Neill dit qu'il fut jusqu'en 1836, probablement l'homme le plus important de cet état. ¹ Ses descendants vivent encore au milieu des Dakotas et son fils, qui portait son nom, s'est éteint le 8 février 1856, à Payutazee. Un correspondant traça les lignes suivantes à sa mémoire dans le *Daily Times* de St. Paul : "Le défunt était âgé d'environ quarante-sept ans et était fils de Joseph Rainville, qui est mort il y a quelques années à Lac-qui-Parle, et dont la mémoire est identifiée avec l'histoire du Minnesota. Ayant hérité de son père plusieurs nobles et généreuses qualités,

¹ *The History of Minnesota from the earliest French exploration to the present time.* Page 474.

malheureusement pour lui et pour sa famille, les usages suivis dans le commerce des pelleteries qu'il faisait depuis son enfance, ne lui ont pas permis de s'assurer une existence confortable par son travail. Après la mort de son père, il émigra avec sa famille au Mississipi et demeura durant quelque temps à Kaposia, avec la bande Little Crow, dont plusieurs étaient liés aux parents de sa mère.

“ Peu après la cession de la région du Minnesota aux Etats-Unis, il se transféra plus au nord près du Fort Ridley, avec un jeune frère et un cousin du même nom. Lorsqu'ils se rendirent à Fellow Medicine pour recevoir leurs paiements, il était déjà affecté de la maladie qui mit fin à sa courte carrière. Dans la maison d'un frère moins âgé et d'autres parents, il trouva avec sa famille une demeure temporaire et une place pour mourir. La bienveillance de leurs amis et de leurs voisins a fait qu'ils n'ont pas été dans le besoin. Il a été agréable de voir que les bontés reçues de sa famille alors que le père était au sommet de la richesse parmi eux, n'ont pas été entièrement oubliées par les Dakotas et qu'elles ont été rendues à son fils durant sa maladie.”

Bien des années se sont écoulées, écrit le Dr. Williamson, ¹ auquel nous devons la plupart de nos renseignements, depuis que la mort nous a enlevé Joseph Rainville, et si les citoyens du Kentucky se plaisent à rappeler la mémoire de Daniel Boone, que ceux du Minnesota n'oublient pas Joseph Rainville, le *bois-brûlé*.

JOSEPH TASSÉ.

¹ Les notes biographiques qu'il a publiées sur Rainville sont reproduites dans l'histoire du Minnesota par Neill, et dans les annales de la société historique de cet état.

LOUIS PROVENÇALLE.

Ce compatriote, qui compte aussi au nombre des premiers pionniers du Minnesota, n'avait pas eu l'avantage comme Rainville de recevoir une instruction scolaire. Mais la nature ne l'avait pas moins doué sous le rapport de l'intelligence, à laquelle il ne manquait qu'un peu de culture.

Ainsi, Provençalle qui demeurait à Traverse des Sioux, tenait lui-même ses comptes de traitant au moyen d'hiéroglyphes, ayant un signe particulier pour chaque article de marchandise, que lui seul comprenait, et lorsqu'il recevait des pelleteries des sauvages, il traçait ingénieusement la forme de l'animal sur la peau qu'il acquérait. Il avait aussi un mode original d'indiquer les noms des sauvages, ses débiteurs, sur son livre de compte et dont personne autre que lui ne pouvait pénétrer le secret. Il possédait tellement bien la signification particulière de chacun de ses signes ou figures que ses comptes étaient tenus de manière à n'être jamais en défaut. C'est là le premier mérite d'un système de comptabilité quelconque.

La chronique n'est pas prodigue de renseignements sur Provençalle, mais elle relate qu'un jour il était menacé par les sauvages du pillage de ses marchandises. Aussitôt, il saisit un tison ardent et le tenant à quelques pouces d'un baril ouvert et rempli de poudre, il leur signifi sa détermination de sauter avec eux, s'il leur arrivait de toucher à un seul article. Cette menace inconsidérée eut l'effet voulu et les sauvages s'éloignèrent sans la moindre arrière-pensée de revenir à la charge.

Il prit part à une autre aventure, qui eût un moins bon résultat. Celui qui la raconte l'a recueillie des lèvres même de Provençalle.

En compagnie d'un de ses employés, il était à la recherche d'un camp indien, où on lui disait qu'il y avait une grande quantité de robes de buffle. Fatigués et affamés, ils se trouvèrent près d'un troupeau de buffles, et ne soupçonnant pas la présence de sauvages, ils firent feu sur une vache qu'ils tuèrent.

La détonation des fusils dans la forêt solitaire mit tous les animaux en fuite, et en un instant Provençalle et son compagnon furent assaillis par les indigènes, qui les terrassèrent, leur infligèrent de violents coups d'arc et les malmenèrent rudement. Il appert que la bande de sauvages qu'il cherchait était sur le point d'envelopper les buffles, épiant l'instant le plus favorable à leurs postes respectifs pour les attaquer simultanément, lorsque la malencontreuse ingérence des blancs détruisit toutes leurs ingénieuses combinaisons. Furieux, ils leur firent expier le fait de leur fusillade inopportune par la brutale fustigation en question.

Néanmoins, Provençalle put obtenir les robes qu'il désirait avoir, mais il assura ensuite qu'il ne voudrait pas recevoir une pareille volée de bois vert pour toutes les robes de buffles des prairies de l'Ouest.

Provençalle s'était rendu au Minnesota avant la fin du siècle dernier; il s'est éteint en 1855 à Mendota. Son fils, qui s'occupait de la traite des pelleteries à Coteau-de-Prairie a péri, victime de la barbarie des Dakotas, qui l'ont cruellement assassiné.

JOSEPH TASSÉ.

DES PASSIONS.

(Suite.)

Dans l'étude des causes et des circonstances qui ont quelque influence sur les besoins désordonnés de notre nature, on ne doit point passer sous silence les modifications notables qu'apportent les divers aliments dans le développement des caractères et des passions. "La nature des aliments, dit Andral, n'influe pas seulement sur l'organisation physique de l'homme, elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs." En effet, c'est surtout le régime alimentaire qui modifie la sensibilité et le moral des individus et des nations. C'est ce qui faisait dire à Jean Jacques Rousseau que "on peut juger du caractère des nations par les aliments dont elles font le plus d'usage." Les nourritures animales sont nécessaires sous les régions froides, et les aliments végétaux dans les contrées les plus ardentes de la terre. L'habitude de vivre de chair donne aux mœurs un caractère d'âpreté sauvage ; un régime animal exclusif et l'usage des boissons fermentées rendent les passions plus violentes ; tandis qu'une diète végétale et lactée, et la privation de ces mêmes liqueurs, ne tardent pas à émousser leur aiguillon. Aussi ceux qui s'abstiennent absolument de chair sont généralement remarquables par leur douceur de mœurs et de caractère. C'est ainsi que l'Indien vivant de riz et de fruits est plus doux que le Tartare, qui se gorge de chair de cheval presque crue.

C'est, sans doute, pour cela, que Moïse interdisait le porc aux Israélites ; que la loi mahométane défend l'usage du vin ; et que le Christianisme prescrit une fois chaque semaine des aliments moins

nutritifs, ainsi que des jeûnes, les veilles de grandes fêtes, et une abstinence de quarante jours à l'époque où, sortant de l'engourdissement de l'hiver, toute la nature se réveille pour reprendre une nouvelle vie et une nouvelle vigueur.

C'est d'abord dans la constitution héréditaire de chaque individu, puis dans l'atmosphère physique et moral dont il est environné, qu'il faut chercher la cause de ses passions. Ainsi le climat, l'hérédité et l'exemple, telles sont les causes qui agissent le plus fortement sur le développement de nos besoins désordonnés.

Les passions, les maladies et la mort, voilà un triple héritage que les parents transmettent à leurs enfants avec la vie. Aucun des fils d'Adam n'a manqué et ne manquera jamais de le recueillir. La colère, la peur, l'envie et la jalousie, le libertinage, la gourmandise et l'ivrognerie, telles sont les passions dont l'observation a vu le plus fréquemment la transmission héréditaire, surtout quand le père et la mère en étaient atteints tous deux. L'avarice est aussi quelquefois un vice de famille, transmis, sinon avec le sang, au moins par l'exemple ou par une mauvaise éducation. L'hérédité des penchants, des sentiments et des facultés est d'autant plus certaine que le père et la mère les possèdent tous deux ; cependant il faut tenir compte de l'éducation physique, morale, intellectuelle qui les aura modifiés chez l'enfant. Si les époux ont des penchants tout à-fait différents, on remarque au moral ce qui se passe au physique, les enfants n'ont presque aucune ressemblance avec les parents. C'est ainsi que le faible et indolent Richard, second protecteur de l'Angleterre, était fils de l'audacieux et infatigable Cromwell, "hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable, dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pourrait lui ôter par conseil et par prévoyance ; mais au reste si vigilant, et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées ; enfin un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde."

Un grand physiologiste, Richerand, dit que "nos besoins, nos appétits, nos goûts et nos passions sont du domaine de l'instinct : ils dérivent, comme lui, de notre organisation." Aussi les différents tempéraments, il n'y a pas à en douter, exercent une influence immense sur le moral, sur les facultés intellectuelles, morales et mêmes sociales de l'homme, et le prédisposent spécialement à certains genres de passions. Ces prédispositions, dont la connaissance est nécessaire au médecin, devront nous faire toujours adopter pour base de notre jugement cette maxime si salutaire, et aussi

vraie qu'ancienne : " sévérité pour soi, indulgence pour autrui ! "

Les individus doués d'un tempérament bilieux, d'une constitution où prédomine l'appareil digestif, présentent certaines dispositions morales et intellectuelles, aussi constantes que les signes physiques qui les distinguent. Leur caractère est ferme et inflexible, leurs passions sont fortes et énergiques, plutôt égoïstes et concentrantes qu'affectueuses et expansives ; mais leur passion dominante, c'est l'ambition. L'amour de la gloire et de la célébrité, c'est-à-dire l'ambition et l'orgueil, sont celles dont ils sont pour la plupart doués. On y rencontre aussi l'ivrognerie et la colère, qui est, si on peut le dire, comme leur passion domestique, termine ordinairement par la haine et la vengeance, comme on voit la violence de leur amour dégénérer en la plus terrible jalousie. Aussi en général, les bilieux sont jaloux, défiants, prévoyants, dissimulés, taciturnes, d'un abord sec et brusque, d'un commerce difficile et dur ; ils sont vifs, actifs, impérieux, fougueux, emportés, très irascibles, entêtés et opiniâtres. Le monde les craint plus qu'il ne les aime. C'est cette constitution que possédaient ces hommes qui se sont signalés par de grands exploits ou par de grands crimes, et qui ont été l'admiration ou la terreur de la terre. Tels étaient Alexandre, César, Richelieu, Cromwell, Charles XII, Pierre le Grand et, pardessus tous, l'immortel Napoléon.

Chez les individus d'un tempérament sanguin et d'une constitution où prédominent les appareils de la circulation et de la respiration, on remarque une imagination vive et brillante, mais leur esprit manque de force et de profondeur. Vivacité, franchise, bienveillance et cordialité, outre leur amabilité, leur dévouement et leur générosité, voilà le caractère moral de l'homme à tempérament sanguin. La légèreté jointe à l'inconstance est un de leurs principaux attributs. Dominés par la loi de leur organisme, ils sont fougueux dans leurs passions : l'amour excessif, les plaisirs de la table, les jeux, les spectacles et les bals, la chasse, le luxe et la vanité, voilà leurs délices. De même que les bilieux, ils sont plus enclins à l'abus du vin que ceux qui sont doués d'une autre constitution ; mais ils ont plus d'ardeur que de constance. Il faut la variété et le changement dans tous leurs plaisirs. Enfin, ils sont les plus heureux mortels, parce qu'ils sont les plus volages et les plus aimables.

Les individus qui ont reçu en partage un tempérament nerveux et une constitution où l'emporte le système nerveux, ont beaucoup d'intelligence, une imagination brillante et féconde, un esprit vif et pénétrant, et une sensibilité exquise qui s'allie à une grande mobilité. Vivaces dans leurs sensations, rapides dans leurs gestes

et leurs mouvements, prompts et surtout variables dans leurs déterminations, ils ont, en outre, une grande volubilité dans leur langage. D'une grande sensibilité et d'un caractère mobile, leurs passions sont très-vives et très-mobiles. L'amour est, chez eux un besoin du cœur; c'est leur vie, mais s'ils cessent d'aimer avec tendresse, ils haïssent avec fureur. Orgueilleux de leur esprit et de leur imagination, ils voudraient s'attirer toutes les louanges. Leur ambition les porte à vouloir que tous reconnaissent leur supériorité. La monotonie leur est en toute chose insupportable. Ils sont colères, impatientes et jaloux, parce qu'ils sont faibles; tristes et difficiles, parce qu'ils souffrent; changeants et fantasques, parce qu'ils cherchent toujours une position meilleure. Ils sont plus à plaindre qu'à blâmer, parcequ'ils sont rarement heureux.

Les gens d'un tempérament athlétique ou musculaire, chez qui prédomine l'appareil de la locomotion sont assez faciles à reconnaître par les saillies considérables que les muscles forment sur leur peau dure et basanée. D'une sensibilité presque nulle, d'une intelligence obtuse, et d'une physionomie habituellement impassible, ils ont des passions peu vives et des vices assez grossiers. Ils sont peu aptes aux plaisirs de l'amour, de même que difficiles à émouvoir. C'est parmi eux qu'on a rencontré de tout temps les plus grands mangeurs; aussi leurs organes digestifs jouissent-ils d'une grande énergie. Le grenadier Tarare appartenait à cette classe d'hommes. Voici un tour de force qu'il exécuta, et qui tend à prouver l'incroyable énergie de ses organes digestifs. Etant un jour à l'hôpital, Tarare attrappe un gros chat, et, le tenant par le cou et les pattes, il lui déchire le ventre avec ses dents, en suce le sang, le dévore tout entier, et bientôt ne laisse plus que le squelette. Une demi-heure après, il rejeta le poil, à la manière des carnassiers et des oiseaux de proie, en présence des officiers de santé qui assistaient à cette dégoûtante curée.

Les personnes d'un tempérament lymphatique ont une intelligence faible, une mémoire infidèle, des sensations peu vives, mais un jugement droit et sûr. Joufflus, reflats et d'un embonpoint difforme, tout chez eux annonce la langueur des grandes fonctions. Les passions turbulentes et furieuses ne sont point dans leur nature. Insensibles à l'aiguillon de l'amour comme à celui de la gloire, difficiles à mettre en colère autant que faciles à calmer, ils sont cependant grands amateurs des plaisirs de la table. Envieux et jaloux, ils sont aussi plus prédisposés à l'avarice, passion malheureuse, dont Boileau le satirique, par excellence, a dit dans sa quatrième satire :

Sans mentir l'avarice est une étrange rage.

Pour dernier trait, ils aiment à s'envelopper de leur paresse et de leur indolence, et restent étrangers aux grands vices ainsi qu'aux grandes vertus.

Enfin, dans les constitutions mixtes, le caractère des individus offrira des nuances qui varieront en raison des tempéraments annexés. Leur passion sera la résultante de l'influence exercée par leurs divers genres de constitution.

L'influence des maladies sur les passions se lie tout naturellement à celles des constitutions. Ces modifications morales varient selon que les maladies sont aiguës ou chroniques. Au début des premières, on remarque dans le caractère moins d'égalité et de douceur ; le mal est-il parvenu à son plus haut degré d'intensité ; c'est alors que la souffrance rend triste, irascible et bourru ; vers la fin, l'homme dissimulé dévoile son secret, et l'avare confie quelquefois ses clefs ; aux approches de la mort, on ne sait trop ce qu'est devenu l'état moral du malade. Les maladies chroniques rendent le caractère inquiet, sombre, égoïste et irascible.

Les femmes atteintes de maladies nerveuses sont généralement disposées à l'impatience et l'amour, tant il est vrai que le plaisir et la douleur se confondent.

Les paralytiques sont prédisposés à la peur ; ils ont constamment la larme à l'œil.

Les idiots sont pour la plupart lascifs, colères, susceptibles, orgueilleux, entêtés et jaloux.

Les hydropiques, les rhumatisants et les gouteux sont particulièrement disposés à des accès de colère, qu'un léger mouvement imprimé à leur fauteuil suffit pour déterminer.

La gourmandise peut avoir pour cause une névrose accidentelle de l'estomac.

Les individus affectés de diverses maladies cutanées ont, en général, une grande irascibilité de caractère.

Les personnes atteintes de maladies d'intestins sont en proie à la tristesse, la haine et la vengeance.

Certaines maladies, en viciant l'organe du goût, sont quelquefois la source de la funeste propension pour les spiritueux.

Le phthisique est rempli d'illusion sur son état, et il est inconstant dans ses goûts et ses affections.

Dans les maladies de cœur, les malades sont continuellement agités par la crainte de la mort ; au contraire, le cancéreux la désire comme un terme à ses maux.

On peut donc dire en thèse générale que les maladies prédisposent surtout à l'impatience, à l'inquiétude et à la colère.

Il est un état physiologique chez les femmes qui ont sur les passions une influence très marquée. Pendant qu'elles sont dans cette condition, leur imagination est plus mobile ; elles sont bien plus accessibles aux émotions et à la frayeur. Une mélancolie, que rien ne semble justifier, des désirs vagues et indéfinis, beaucoup d'inquiétude se font alors remarquer chez la femme. Elle se montre excessivement impressionnable, irascible et peureuse ; elle éprouve des goûts bizarres, des envies et une grande propension pour les liqueurs fortes, et devient plus capricieuse. "Pendant tout le temps que dure la crise, dit Cabanis, les observateurs attentifs ont souvent remarqué dans la physionomie des femmes quelque chose de plus animé ; dans leur langage quelque chose de plus brillant ; dans leurs penchants, quelque chose de bizarre et de capricieux."

Chez quelques unes d'entre elles, on a vu se développer un penchant momentané à la jalousie, à la haine, au suicide, et au meurtre. Dans ces cas, heureusement fort rares, elles sont dans un état de folie, ce qui résulte d'observations faites par Esquirol sur plusieurs femmes.

En examinant l'ensemble de la société, en considérant le genre humain, "cette grande famille selon Descuret, qui a Dieu pour Père et la terre pour exil," on aperçoit ça et là des groupes, dont les allures, les goûts et les penchants leur impriment un cachet particulier, qui nous les fait distinguer. Cependant, en poussant plus loin nos investigations, on reconnaît que la principale base de notre édifice social repose sur l'orgueil. A l'exemple du judiciaire Boileau, qui dit :

Tous les hommes sont fous, et malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins.

ainsi je dis que tous sont orgueilleux, présomptueux, fiers et vaniteux, dans la différence du plus ou du moins. C'est ce que démontre la classification suivante, préparée par un médecin moraliste de nos jours, le Dr. Descuret :

Les nobles, orgueil du sang.

Les puissants, orgueil du pouvoir.

Les riches, orgueil de la fortune.

Les bourgeois, orgueil industriel.

Les pauvres, orgueil humilié.

Par ceci l'on voit que dans toutes les positions sociales, il y a orgueil. "Il est dans tous les états de la vie, dit le duc de La Rochefoucault, et dans toutes les conditions. Il vit partout, il vit de tout, il vit de rien. L'orgueil est si enraciné dans le cœur de l'homme,

qu'il s'estime supérieur à tous sous tous rapports. Cette observation n'a point échappé à Boileau, lorsqu'il disait :

" que l'homme le moins sage,
Croit toujours seul avoir la sagesse en partage. "

Quelle en est la cause ? L'hérédité, peut-être ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'orgueil a pris des racines si profondes dans le cœur de l'homme qu'on le voit apparaître dès le berceau, et qu'il ne disparaît pas toujours sur le bord de la tombe ; car " nous perdons même la vie avec joie, dit Pascal, pourvu qu'on en parle. "

Tous les hommes ne sont pas gourmands, ivrognes, envieux, colères, tous sont orgueilleux, tous sont vaniteux : le sauvage comme l'homme civilisé, le nègre comme le blanc, le savant aussi bien que l'ignorant. En sorte que je puis peut-être dire, à l'exemple de Pascal : Moi, qui écris ceci, je puis avoir peut-être la gloire de l'avoir écrit, et vous qui la lisez, la gloire de l'avoir lu. Ce à quoi je m'attends fort peu, soit dit entre nous.

On a observé que les gens riches et oisifs sont généralement plus disposés à la gourmandise que les personnes pauvres et occupées. Aussi voit-on souvent ces individus d'une culture d'esprit peu développée ; car, " à grand mangeur petit penseur. " C'est ce qui faisait dire à Callimaque : " Tout ce que j'ai donné à mon ventre a disparu, mais j'ai conservé la nourriture que j'ai donnée à mon esprit. "

L'amour étant la maladie habituelle des âmes délicates et oisives, il n'est pas étonnant de l'observer si fréquemment dans les palais des grands, séjour habituel du luxe, de la mollesse et de l'ennui. Cependant les individus de toutes les classes et de toutes les professions sont susceptibles d'éprouver cette passion avec toutes ses douceurs et ses agitations, car aussi ancien que le monde, l'amour est toujours nouveau, et selon un mot de Ste. Thérèse, qui la dépeint toute entière : " Il n'y a qu'en enfer où l'on n'aime plus ! "

L'avarice se rencontre dans tous les rangs, elle se montre dans toutes les conditions ; les princes autant que les sujets, l'ignorant comme le savant en sont également atteints ; on la remarque plus fréquemment chez le riche que chez le pauvre ; mais notons-le bien, " le plus riche des hommes, dit Chamfort, c'est l'économiste ; le plus pauvre, c'est l'avare. "

Non-seulement la position sociale que l'on obtient, mais encore les affaires et les occupations de chaque jour ont une influence excessivement grande sur les besoins désordonnés de la nature. Voici à propos un curieux relevé des défauts et des passions que

l'on rencontre plus particulièrement dans les principales professions et que je veux vous communiquer.

Les prêtres sont ambitieux, jaloux et friands. Brillat-Savarin que l'on peut toujours citer, lorsqu'il s'agit de gourmandise, dit que les dévots sont gourmands par compensation.

Les médecins sont envieux, jaloux, gourmands par séduction, selon le même auteur, et de plus incontinents, vu les nombreuses occasions qui se présentent à eux.

Les militaires sont libertins, intempérants, susceptibles et paresseux, surtout en temps de paix. Le soldat et le marin, par leur genre de vie aventureuse, se trouvent ainsi dans les circonstances les plus propres à développer en eux la propension aux liqueurs fortes, ainsi qu'à la colère et aux emportements.

Les avocats sont ambitieux, cupides et vantards, ce que je ne leur conteste pas.

Les gens de lettres sont orgueilleux, envieux, gourmands par distraction, impatientes ou haineux, médisants, amoureux, intempérants, luxurieux, et remarquables par leur vénalité.

Les artistes sont prodigues, impatientes ou haineux, amoureux, envieux, intempérants, surtout les musiciens de bas étage, vaniteux, pleins d'un amour propre démesuré et sans aucun ordre.

Les marchands et les financiers sont gourmands par ostentation, menteurs, trompeurs, ce qui est qualité dans leur profession, et avares.

Les agriculteurs sont extrêmement rusés et méfiants, et d'une rusticité que l'éducation parviendra à faire disparaître. Ce n'est pas la pire classe du genre humain, au moins quand à ses défauts.

Les artisans et les ouvriers sont paresseux, ivrognes, libertins, colères et imprévoyants.

Les domestiques sont menteurs, trompeurs, ingrats et gourmands à l'exception des cuisiniers, et pour bonne raison.

Les employés sont vantards et manquent de politesse envers les administrés qui les payent.

Les souverains enfin, ces hommes serviteurs et pères des peuples, sont orgueilleux et ambitieux.

D'après cet aperçu, dû en grande partie à l'esprit d'observation et de classification du savant auteur de la " Médecine des passions," on peut facilement prévoir quelle est la disposition d'un individu pour une certaine passion, suivant la profession qu'il occupe. Il est bien rare que ce préjugé nous trompe : tel est un corps, tels doivent être les membres.

J'ajouterai à ceci que le défaut d'instruction joint aux fatigues

de professions dures et pénibles fait qu'on voit l'ivrognerie régner presque généralement dans la classe ouvrière.

Des professions ou des positions rivales n'engendrent que trop souvent l'envie et la jalousie. "Ainsi, dit Fléchier, deux capitaines ne sont jamais parfaitement contents l'un de l'autre ; et la raison, c'est qu'ils sont tous deux grands capitaines." Mais c'est surtout chez les littérateurs, les artistes et avocats que l'on rencontre le plus l'envie, parce que leur position dépend plus de la considération publique.

Les joueurs les plus ardents et les plus animés ont été classés, d'après leur position sociale et leurs professions, dans l'ordre suivant par un observateur qualifié, lui-même ancien joueur : 1o les gens riches et sans profession ; 2o les individus pauvres et sans profession ; 3o les banquiers et les négociants ; 4o les médecins ; 5o les étudiants des diverses facultés ; 6o les ouvriers de toutes les classes. L'auteur de ce relevé, fait à Paris, dit que l'Etat a retiré plus de 200,000,000 de francs de la passion du jeu.

Au nombre des causes nombreuses qui ont une influence marquée sur les besoins désordonnés de notre nature ; on compte l'éducation, l'habitude et l'exemple. En effet, l'éducation, qui a pour but de développer simultanément les facultés physiques, morales et intellectuelles, doit exercer une action très grande sur nos penchans et nos sentimens, suivant qu'elle est bien ou mal dirigée ; car les principes, dont on est imbu dès notre plus tendre jeunesse, restent profondément gravés dans notre cœur, et il est assez difficile de les en déloger. L'éducation physique, morale et intellectuelle de la jeunesse conservera chez les enfans l'heureux naturel qu'ils ont reçu de leurs parents en même temps que la vie. Elle aura aussi pour effet de modifier considérablement les tendances vicieuses qui auraient pu lui être transmises. C'est à cela que doit principalement tendre l'éducation de la jeunesse ; tout en lui donnant des membres robustes, développer graduellement ses sentimens avec son intelligence. Rien de plus funeste que de cultiver deux ou trois facultés de l'homme au détriment des autres. C'est un fait digne de remarque, qu'on s'attache trop à développer l'intelligence, et qu'on néglige bien souvent l'éducation morale et religieuse, bien autrement importante que l'éducation purement intellectuelle. "Ce n'a jamais été faute d'esprit, dit Dessuret, mais faute de moralité que les nations ont péri : les bonnes mœurs sont l'âme des sociétés." Il n'y a qu'à jeter un coup-d'œil sur la génération qui grandit, surtout en Europe, pour se convaincre de la vérité de cette remarque. Et, qui se récrierait, en attribuant peut-être la cause première des calamités qui accablent la France à une

éducation mal dirigée qui tendait à développer les passions les plus turbulentes.

Tel on élève un enfant, tel il se produit plus tard. Aussi le défaut d'instruction et le manque d'éducation morale peut prédisposer l'homme à se livrer avec fureur à la plus repoussante propension pour les spiritueux. La gourmandise est souvent développée et entretenue par une mauvaise éducation : ainsi un enfant va-t-il quelque part, la meilleure manière de le recevoir, c'est de lui donner quelques gâteaux ; de plus, beaucoup de mères, tendres et douces, concourent à entretenir cette passion dans leur enfant, en se servant de la gourmandise, comme un modèle puissant pour diriger leurs moindres actions. Combien ne voit-on pas de parents accorder à leurs enfants tout ce qu'ils demandent avec des cris d'impatience ; ce vice se développe de plus en plus chez eux, tandis qu'une éducation saine et judicieuse commencée au berceau l'eût sans doute facilement détruit, ou du moins beaucoup modifié. La faiblesse physique et morale, produit nécessaire d'une éducation qui ne tend pas à développer les facultés physiques et morales, prédispose les individus à la frayeur et à l'effroi, car le courage moral et physique est le propre de l'homme fort. Une mauvaise éducation, des caresses, des louanges, l'adulation surtout, telles sont les causes qui déterminent l'envie, l'orgueil et l'ambition. Bien que l'on puisse être ambitieux, jaloux et orgueilleux, même avec beaucoup d'instruction, cependant il n'en est pas moins vrai que le manque d'éducation prédispose surtout à ces malheureuses passions.

G. O. BEAUDRY.

(A continuer.)

CAUSERIE HISTORIQUE.

EXTRAITS DE NOTES DE VOYAGES DE QUÉBEC A RIMOUSKI. 1

L'Islet—La Patrie d'un Poète—Les noms de famille en Canada—Comment Bernier devint la Feuille.

Vous baptiser un lieu, c'est fort petite affaire
On vous lui braque un nom sur le moindre incident
Et puis le nom lui reste à moins d'un accident.
Ça vous intrigue un peu, mais qu'importe au baptême ?
Pour tous les soubriquets n'en est-ce pas de même ?
On accole à vos noms une *Pochette* un *Grelot*
Celui-ci, c'est *Petard*, celui-là *Bête à l'eau* ;
C'est un monsieur *Lelong*, c'est monsieur *Laçelle*,
Monsieur le *Bras-de-fer* ou monsieur *LaBebelle*
Oh ! mais, n'en dites rien, fameux individus,
Au jour du jugement vos noms seront rendus."

(*La Grand-Tronciade.*)

Laissons loin derrière nous Montmagny, ses légendes, ses doux souvenirs, — franchissons sans crainte la solide structure que le génie de M. Reikie, avec les écus de la Province, *généreusement* fournies par MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, a su élever sur le Bras St. Nicholas et la Rivière du Sud. Certes, c'est un moyen de gagner la rive opposée, bien moins scabreux que la cuve historique de 1759, ou même que la barque de ce fameux batelier, Métivier de nom, que l'auteur des *Anciens Canadiens* a immortalisé. Quelques milles plus loin et le train franchira, sans encombre, la savanne du

1 L'auteur de cette causerie nous a permis d'emprunter quelques chapitres au nouvel album historique et archéologique qu'il va bientôt publier. Plusieurs fragments de ces intéressantes études historiques ont déjà paru dans les journaux de Québec et le tout formera un joli volume à ajouter à notre bibliothèque canadienne.—(*Note de la Direction.*)

Cap St. Ignace, où les avocats et le juge de tournée au jeune temps de M. De Gaspé, avaient pour habitude de se rompre le cou.

.....Cap Saint Ignace,
Fameux par ses melons et comme endroit de chasse.
Du Cap à l'anse-à-Gille, on est rendu bien vite,
Lecteurs, à contempler, ici je vous invite ;
L'anse-à-Gilles à l'Islet sert d'introduction.
.....

Laissons encore parler l'auteur de la *Grand-Tronciade*, M. Arthur Casgrain, qui va vous décrire *con amore* sa paroisse natale :

.....L'Islet est l'orgueil de nos Laurentiennes,
La perle, le joyau des plages canadiennes.
.....
Je t'aime cent fois plus que la belle Italie !
Ah ! oui, j'aime le frais de tes bois verdoyants,
La senteur de tes prés, tes ruisseaux murmurants,
Ton village coquet que baigne le grand fleuve
Et tes trois vieux clochers et ta chapelle neuve !
Qu'on recherche plus bas des zéphirs plus salins,
J'aime mieux tes coteaux et tes nombreux jardins !

L'opulent village de l'Islet, le chef-lieu du comté, ne fait que s'agrandir ; avant l'ère des chemins de fer, la voie publique pour le voyageur visitant ces paroisses, était sur le bord du fleuve. Rien de plus séduisant que le paysage sur cette rive par un beau soleil, lorsque la marée est haute. Ce vieux chemin existe encore, loin du tracé de la voie ferrée qui court dans l'intérieur des terres. Variions notre salmigondis historique, de quelques miettes d'archéologie, selon le précepte d'Horace.

Qui variare cupit rem prodigialiter unam.

Remonter à l'origine des noms de famille chez nous, serait plaisante chose. Je n'aurai pas la folle idée de tenter de ravir à mon ami, l'abbé Tanguay, une seule *immortelle* de la couronne que lui ont conquise ses recherches sur l'origine des familles. En a-t-il déroulé des mystères généalogiques ! — Il en reste encore pourtant et de curieux à éclaircir. Voyez ce que les défauts physiques, les vertus et les vices seuls en ont engendrés. Lebel. — Lejuste. — Legros. — Lebon. — Ledoux. — Letendre. — L'amoureux. — Jolicoeur. — Legrand. — Ledroit. — Lesage. — Leclerc. — Leborgne. — Vadeboncoeur. — Bontemps. — Boneau. — Bellehumeur. — Belleavance. — Bellerive. — Beurivage. — Sanspitié. — Sanssoucis. — Sansfaçon. — Sanschagrins. — Labonté. — Lavertu. — Lajoie. — La jeunesse. — Ladouceur. — Laliberté. — Ladébanche. — Lavigueur. — Laforce. — Lapensée. — L'heureux. — Lamusique.

Ce dernier nom deviendra encore plus pittoresque précédé de son introducteur obligé, Portugais : Portugais dit Lamusique.

Certains noms ont une complexion belliqueuse — Taille-fer. — Tranche-montagne : L'on se croirait au moyen âge.

Il y a plusieurs années, un jeune Italien venu de Rome se fixa à Québec. Son nom était Audiverti dit Romain, ce nom parut long : on en supprima toute la première moitié, et l'ex-habitant de Rome se nomma Romain ; un descendant s'était fixé à Toronto : l'oreille anglaise exigea qu'un e fut ajouté à son *foreign name*, on en fit Romaine et il est resté.

Les couleurs, les fruits, les bois, ont également fourni leur contingent : Le Blanc. — Le Noir. — Le Brun. — Le Gris. — Le Roux. — La Rose. — La Violette. — Jasmin. — La Framboise. — Le Fraisier, (*Fraser*)¹ Du Pin ! — Du Tremble. — Du Fresne. — Du Chesne.

La Normandie, la Provence, la Gascogne, la Bretagne, la Lorraine, la Picardie, l'Anjou, le Poitou, le pays des Basques sont représentés par des noms de famille peu rares : Norman. — Provençal. — Le Gasçon. — Le Breton. — Lorain ou Laurin. — Picard. — Angevin. — Poitevin. — Le Basque. On retrouve le natif de Tours, de Lille, de Blois, de Lyon dans les Tourangeau. — Les *Lillois*. — Les *De Blois*. — Les *Lionnais*. Je demandai, un jour, son nom au cabaretier où je logeais à Saint-Henri : “ Pierro Bossu dit Lionnais, ” me répliqua-t-il, en se rengorgeant, fier de *ce duplicata* comme un chien de qualité avec deux queues, pour me servir de l'expression chic du colonel Gugy. Quelquefois pour couper au plus court on généralisera le nom : tel, Abraham Martin dit *L'Écossais*, Jean Saisrien dit *L'Anglais*.

Nos législateurs tout récemment encore, en voie de baptiser les circonscriptions électorales, ont voulu tirer leur épingle du jeu, en mêlant à des noms français ou anglais de vieille roche, le vocabulaire micmac, nascapi, algonquin ou montagnais. Ceux d'entre eux désireux de concilier tous les partis, pour ne pas froisser les députés des Bois Francs, ont religieusement conservé à certains comtés, des noms pleins de l'arôme des forêts vierges, tels : *Pontiac*,

¹ L'on sait sans doute que le nom de *Fraser* ou *Fraisier*, dont s'énorgueillit le Clan Fraser, est un sobriquet que l'empereur Charlemagne octroya à la ravissante aïeule des Frasers, au 58^e degré en remontant. Le grand Charlemagne, en récompense d'un beau plat de fraises qu'elle lui présenta, lui donna un chaste baiser, et lui permit de changer de nom. Telle est l'origine du nom de ce clan trois fois fameux.

J'ai toujours été agréablement impressionné de l'insigne faveur dont la grande grand-mère de l'hon. John Fraser de Berry, a joui au 9^e siècle. Ce n'est pas tout le monde au conseil qui peut se vanter que sa grand-mère a été embrassée par un empereur français même au 9^e siècle.

Outaouais, Hochelaga, Kamouraska, Témiscouata, Cacouna, Rimouski :² noms sonores sans être tous euphoniques ; l'un, je me garderai bien de dire lequel, signifie : "Déjections de chiens" ce qui n'est ni poétique, ni séduisant pour une oreille française.

On m'assure néanmoins que ces noms ont leur raison d'être et que pour un orateur parlementaire qui veut clore avec éclat une période sonore, ronflante, qui commence par "M. l'Orateur," un robuste nom sauvage de cinq ou six syllabes, avec force *a* et *oua* lancés au moment opportun, fait effet. L'euphonie me ferait épargner ces noms pleins de douceur, *Tuscorora*, (la princesse indienne qui sauva le capitaine Smith) *Pocahontas*, aussi bien que celui de Méchascébé (père des eaux) ou de la Mineha ! ha ! (eaux souriantes). Car je suis un peu poète sans qu'on le sache. Il n'y a pas même jusqu'au Bois-Brûlé qui n'ait été mis à contribution : nos amis les anglais s'en sont emparés sous le vocable de *Bob Ridley*. Un de leurs poètes lui a consacré un gai refrain qui se termine comme suit :

Oh ! Bob Ridley Oh !

Oh ! Bob Ridley Oh !

Les hôtes de la basse-cour aussi bien que ceux de la forêt ont été appelés à jouer leur rôle.

LeBœuf est représenté au Canada, moins défavorablement, espérons-le, que parmi les généraux de Napoléon III.

Les *Ecureuils* : tel est le nom d'une jolie petite paroisse du comté de Portneuf. La loutre, la biche, cheval, poulin, chat, sont des noms de famille assez connus. *Chat* peut avoir été anglifié en *Shaw*. On se rappelle l'historique épitaphe sur l'avocat Shaw :

" Here lies,
John Shaw
Attorney at Law,
When he died,
The Devil cried,
Give us your paw
John Shaw
Attorney at Law."

M. Cheval et M. Poulin entreprenaient naguère une course, pour ne pas dire une lutte électorale. Quelques uns des libres et indépendants électeurs du comté, intrigués au début de savoir quel nom

² Rimouski signifie "Terre de l'Original." En donnant à ce mot une terminaison anglaise, les journaux en ont fait un verbe qui signifie le triomphe électoral d'un candidat qu'un caprice de ses ex-électeurs ou un vote malencontreux aurait éloigné de son comté ; ainsi, quand l'Hon. Rob. Baldwin, laissait son collège électoral, pour aller demander aux libres et indépendants électeurs de Rimouski, leurs suffrages et réussit à l'obtenir, la presse anglaise disait de lui :—*Baldwin has been Rimouskified*.—Baldwin a été *Rimouskifié* : autre addition au dialecte parlementaire.

ils tireraient de l'urne, se demandaient en badinant. "Votez-vous pour le cheval? moi je vote pour le poulain."

L'anglicisation a aussi ses modifications dans les noms. Monsieur Lamontagne, de Québec, se nommera *Mountain* à Burlington ou à Bangor. Greenleaf, sera Verte-feuille. *Greenwood* revenu au Canada reprendra son vieux nom de Boisvert. John Raspberry ou Roxbury, sera Jean-Bte. Laframboise tout court.

"Vous avez omis un nom de votre liste que j'aimerais à y voir inscrit, me disait naguère un ami: *Lévesques des Cinq Jambons*. Qu'en avez-vous fait? — "Je connais bien, répliquai-je à mon vieil ami, *Picard des Trois Maisons*, et j'attends sous peu une explication de l'origine du nom de la part d'un antiquaire, maître passé sur cette matière. Mais *Lévesque des Cinq Jambons*, je vous avoue que ces *cinq Jambons* m'intriguent fort. Je ne les connais pas. Vous n'êtes, alors qu'un enfant en fait d'archéologie canadienne; vous n'avez seulement pas mentionné cette célèbre localité de la Mal-Baie, où les premiers colons n'avaient à manger qu'une quantité infiniment petite de pain noir et sec, ce lieu fort connu de nos ancêtres comme le village des— Et nos contemporains y voyant la rapide multiplication de l'espèce humaine, malgré le pain noir, sec, et en petites doses, le nommèrent la ville des— Mais l'euphonie me défend d'en prononcer le nom, excepté en langage parlementaire, et en ce cas, personne n'est plus autorisé à le donner qu'un des députés des Laurentides, M. Tremblay, par exemple. Ecrivez lui."

— "Passe pour la ville des— mais cela ne m'explique pas l'énigme des *Cinq Jambons*."

— Eh bien ! Voici : Il y avait bien des Lévesque en Canada— une famille qui avait pour chef, un Lévesque, grand mangeur de lard. Or, il advint qu'une année, vers les fêtes de Noël, le diable le tenta... sàtan, dis-je, le tenta à voler trois jambons. On n'est pas, comme vous savez responsable de tout ce que nos ancêtres peuvent avoir fait.

— "Admis, lui dis-je, mais ceci tout au plus rendrait compte que d'une partie des jambons, trois seulement."

— "Gros dindon que vous êtes, répliqua-t-il, et les deux siens et les trois volés, est-ce que ça ne faisait pas cinq jambons."

Il n'y a pas que les changements dans les noms de famille, me dit un jour un jovial Curé, qui peuvent engendrer la chicane. L'omission d'une virgule au *Registre paroissial*, peut faire perdre une succession en laissant planer un doute d'illégitimité. Tenez, lisez. *Avons baptisé ce jour, Angèle, née la veille du légitime mariage de J. Bte. Ladébauche avec Séraphine Lavertu.*

— "En effet, lui dis-je, vous avouerez au moins, que ce mariage,

sans une virgule où il devrait y en avoir une, s'il était légitime, aurait dû avoir été célébré longtemps avant.

— Ça va sans dire : mettez lui maintenant la précieuse virgule, et les choses sont en règle. “*Avons baptisé ce jour, Angèle, née la veille, du légitime mariage de J. Bte. Ladébauche avec Séraphine Lavertu. C'est parfait.*”

En d'autres temps, nos campagnards s'affubleront de grotesques sobriquets. Récemment, je demandais à un charretier de la Malbaie, si le cheval qui nous conduisait lui appartenait. “Non, dit-il, il appartient à mon oncle Pirouette.” “Cet oncle Pirouette,” intriguait fort une dame qui m'accompagnait et qui avait des goûts d'antiquaire. Elle me fit pièce, parceque je ne pus lui dire positivement, si l'ancêtre des Pirouette, était natif de la Normandie, de la Bretagne ou du Pays de Caux. Oh ! si elle eût eu pour cicerone certain abbé de mes amis !

Un village, à Sillery, concédé ces années dernières par l'hon. W. Shepperd, sous le nom de Shepperd-Ville, que les premiers concessionnaires presque tous canadiens-français avaient rebaptisé *Berger Ville*, a subi de singulières transformations quant à son nom.

Des irlandais en assez grand nombre s'y étant installés, pour narguer leur voisins, les premiers concessionnaires, lui ont octroyé le nom de Beggarville, et ce, pour cause. A St. Augustin, un vieux pilote de Greenwich, Angleterre, Tom Everell de nom, est mort ces années dernières, patriarche d'une nombreuse famille ; mais le nom a changé, ses descendants portent celui de Tom. Il y a Henriette Tom ; Michel Tom, un nombreux cercle d'autres Toms, gros et petits. Le fils aîné seul retient son glorieux nom patronymique, mais renversé — lui, on l'appelle Everell Tom, au lieu de Tom Everell. Au Cap St. Ignace et à l'Islet, vous vous trouvez au beau milieu des Bernier. Est-ce que ceux qui émigrèrent de l'Acadie se nomment seuls Cayens ? Quant à la branche qui a nom La Feuille, écoutez en l'explication par M. Eug. Renault :

“ Il est mort à l'Islet, il y a environ dix ans, un centenaire connu dans tout les cantons environnants sous le nom de Lafeuille. Ce nom est un sobriquet qui tire son origine d'un épisode intime de l'invasion anglaise, en 1759.

“ Les anglais étaient débarqués à l'Islet, et les vieillards, les femmes et les enfants — les jeunes gens étant tous partis pour aller défendre Québec menacé — s'étaient réfugiés dans les bois. La femme d'un brave cultivateur du nom de Bernier, lequel était dans le temps sous les drapeaux, accoucha, pendant ce séjour dans la forêt, d'un enfant mâle, que toutes les compagnes de la jeune mère baptisèrent du nom de *la feuille*, pour perpétuer le souvenir

du fait que le nouveau-né n'avait eu pour berceau que des feuilles. Or, pour donner une idée de la vivacité des souvenirs chez notre population des campagnes, il suffit de constater que, depuis, toute cette branche de la nombreuse famille Bernier n'est plus connue que sous le nom de Lafeuille. Les anciens seuls se rappellent que la famille Lafeuille portait autrefois le nom de Bernier.

Le premier Lafeuille est mort plus que centenaire et toute la population de l'Islet peut témoigner qu'à cent ans le père Lafeuille se rendait encore à pied à l'église parossiale, distante, pourtant, de plus d'une demi-lieue. Preuve de plus qu'on peut gagner quelque chose, même physiquement, à ne pas avoir été bercé sur les genoux d'une duchesse et sur le duvet."

* *
*

Saint-André—L'entrevue de Robert Stobo avec le chevalier de la Durantaye en 1759—Un vrai Héros de Roman.

Arma virumque cano...

Il m'est pénible d'avouer, que pour moi les fastes chronologiques de Saint-André sont encore comme dans la nuit des temps ; à défaut d'autres matériaux pour l'Histoire du Canada, mon pinceau va entreprendre de fixer sur cette mouvante et capricieuse toile, les traits de deux personnages, qui en 1759, jouèrent en ces parages chacun leur rôle, mais à des points de vue opposés. L'un était un beau et jeune officier anglais, prisonnier de guerre à Québec depuis 1756, l'autre le chevalier de la Durantaye, ¹ un des membres de ces *Grandes familles du Canada*, dont l'abbé Daniel nous a fourni une si mirobolante Illiade ; l'on est surpris de ne pas le rencontrer parmi les personnages de la noblesse canadienne, qui *pivotent* autour du fameux chevalier Benoît, brillants satellites de cet astre lumineux, malheureusement peu connu du commun des mortels, et même des historiens jusqu'à la découverte du docte abbé. Je vais peupler l'ère palpitante de la conquête d'un héros de plus ! Oyez :

Le 3 juillet 1754, à la capitulation du fort Duquesne, où commandait, George Washington, alors major, deux fringants capitaines du roi Georges II, Robert Stobo, né en 1727 à Glasgow, en Ecosse, et Jacob Vanbraam, Hollandais, furent livrés en ôtages à Coulon de Villiers, le commandant français pour répondre de l'exécution fidèle des conditions de la capitulation plus tard répudiée par l'Angleterre. Ce 3 de juillet était une date glorieuse pour

¹ Kamouraska, qui appartient à MM. Jacques Vincelas et à Ivanhoe Taché, fut concédé le 15 juillet 1674, au sieur de la Durantaye.

les armes françaises. Toute la garnison anglaise, se retira de cette région de l'Ohio et alors selon l'éloquent langage de Bancroft : " Dans toute la vallée du Mississipi, jusqu'à son berceau dans les " Alléghanies, aucun étendard ne flottait que celui de la France."

Le jeune Stobo s'était établi en Virginie vers 1742. Son commerce affable, son courage, son train de grand seigneur, son beau physique, l'entourèrent d'admirateurs et d'amis : entre ces derniers, Dinwiddie, le gouverneur de la Virginie, qui lui fit avoir une commission de Capitaine, dans un corps de Carabiniers levé en 1754, pour repousser les incursions des Français dans les Provinces Britanniques. En se constituant prisonnier et ôtage, Stobo, remit à regret au lieutenant de sa compagnie son épée qu'il devait recouvrer dans la suite ; avec son collègue Van Braam, il fut relégué dans l'intérieur du Fort DuQuesne, avec permission, étant sous *parole*—d'en parcourir librement toute l'étendue. Il était retenu comme ôtage ; il préféra se faire espion, et s'oublia au point de préparer un plan de la forteresse qu'il signa, et réussit à transmettre à l'ennemi. Ce plan et ses propres lettres plus tard, lors de la défaite de Braddock, tombèrent au pouvoir des Français. Ces derniers, indignés de cet abus de sa liberté chez leur ôtage, décidèrent, d'expédier Stobo et Van Braam, à leur château-fort par excellence, à Québec. Ils y arrivèrent en 1756. Là, l'air distingué du jeune prisonnier, ses manières insinuant, ses malheurs lui valurent des adoucissements dans sa captivité, aussi bien qu'un relâchement de vigilance chez les géoliers. Il tenta de s'évader : mais une récompense de 6,000 livres offerte par Vaudreuil, pour sa capture, le ramena bel et bien.

Le 28 novembre 1756, il subit son procès devant Vaudreuil, pour son indigne conduite au Fort DuQuesne et fut déclaré vaincu de haute trahison pour avoir abusé de sa position neutre d'ôtage pour communiquer des intelligences à l'ennemi, puis condamné à mort. Vaudreuil écrivait le 10 novembre 1751, à M. de Machault ¹ pour faire approuver le tribunal qui avait à le juger. Le mâle courage de Stobo ne l'abandonna pas dans sa captivité. On le transporta d'une prison commune à une espèce de cachot où deux sentinelles se relevaient aux portes à tour de rôle. Son biographe, que la nature semble avoir doué d'une imagination fort vive, peint à la Rembrandt, les horreurs de ce cachot canadien, où le beau capitaine avait pour visiteurs, non les galantes dames de Québec, de l'entourage de Bigot, mais de " solitaires souris " qui accouraient partager avec lui sa ration quotidienne de

1 Collection O'Callaghan. Tome XII.

pain et d'eau : régime assez adapté pour calmer les ardeurs de cet aventureux Don Juan. On porta même, dit son biographe, l'inhumanité jusqu'à le promener en triomphe, par les rues, les bras liés par de fortes cordes ; le pauvre prisonnier prenait plaisir à assurer à ses maîtres inhumains qu'il espérait " que le temps viendrait où il pourrait leur tirer le nez." Et ce temps vint.

Il est bon de remarquer que le Gouvernement anglais avait désavoué les conditions de la capitulation du Fort Duquesne. Fut-ce pour cette raison que le Roi de France refusa de ratifier la sentence de mort passée sur le prisonnier, et en ce cas qu'elle était la position réelle de Stobo vis-à-vis les Français ? était-il ôtage, ou simplement prisonnier de guerre ?

En vain, demanda-t-il à être échangé contre d'autres prisonniers aux mains des Anglais : on mentionna le nom de Laforce, canadien, alors prisonnier de guerre en Virginie ; mais les autorités refusèrent d'échanger Stobo.

Silvio Pellico, sous les plombs de Venise, seul, avec ses araignées apprivoisées, est bien le symbole de la désolation : Robert Stobo " avec ses souris solitaires " dans ce cachot à Québec, était pour le moins aussi triste, aussi désolé, mais il était plus entreprenant. Sans se rebuter de ce que sa tentative d'évasion de 1756 eût échoué, il trouva moyen après des peines, et des fatigues inouïes, d'enlever une partie du grillage de sa fenêtre et, au milieu d'une tempête de pluie, le 30 avril 1757, il sut prendre avantage de l'absence momentanée des sentinelles, qui avaient cherché refuge contre l'averse dans une maison voisine, pour s'évader. Il traversa à la nage le Saint Charles, et resta caché toute une journée dans les bois. Vaudreuil offrit de nouveau les 6,000 livres pour recouvrer son prisonnier qui se rendit, sans encombre, jusqu'à la chute de Montmorency : une patrouille envoyée à ses trousses le captura et le ramena à Québec. Qui nous redira les péripéties de sa longue et douloureuse captivité ? Il devint triste, morne, pâle, " gris comme un blaireau " dit son biographe. Mais il était beau dans sa pâleur, intéressant pour le sexe, même dans son malheur. En 1757, il y avait à Québec, " des anges de perfection," il y en a toujours eus. Ceux-ci avaient l'oreille de Vaudreuil ; laissons parler le biographe de Stobo :

" There dwelt, by lucky fate, in this strong capital, a lady fair, of chaste renown, of manners sweet and gentle soul ; long had her heart confessed for this poor prisoner, a flame best suited with the spirit of the times to smother."

Je ne suis pas du tout surpris d'apprendre, qu'il y avait à la Cour du petit roi Vaudreuil, à Québec, en 1757, une de ces " natures d'élite." Bigot en comptait plusieurs à son château, à Charlesbourg,

mais qui ne brillèrent pas par la chasteté. Je m'étonne cependant du langage guindé que le dit biographe, prête à une jolie française, protectrice de Stobo intercédant pour sa vie, auprès de Vaudreuil : "Cousin, aurait-elle dit, notre bonne Cour Canadienne, était sans doute en son droit, quand elle condamna ce prisonnier hautain (Stobo) à forfaire sa vie à notre Grand Monarque, dont la bienveillance assure la paix au genre humain, et ses victoires, l'empire, au monde.".....

"Her virgin innocence prevailed," la candeur de cette vierge prévalut : cette vierge, paraît-il, était mère de filles encore plus accomplies qu'elles :

Matre pulchrâ filia pulchrior.

Stobo était tellement exténué par sa longue captivité, qu'elle obtint permission du gouverneur d'héberger le pauvre captif chez elle, sur les remparts, sous la garde de sentinelles. Le beau prisonnier étant aux petits soins, se sentit renaître à la vie, à l'espérance, grâce aux dames de Québec. Fut-il reconnaissant plus tard, quand le sort des armes lui livra ces mêmes dames prisonnières, c'est ce que son biographe a oublié de nous dire. Sans plus de détails, disons que c'est de là que la troisième tentative d'évasion eut lieu. Stobo s'évada, en 1759, avec le lieutenant Stevenson, officier des Rangers de Roger et un écossais du nom de Clark, qui s'était fait catholique, pour jouir de plus de privilèges dans sa captivité. Les fugitifs, ayant trouvé un canot d'écorce, s'y aventurèrent ; après des dangers sans nombre, ils arrivèrent dans une des paroisses du bas du fleuve, j'aime à croire que ce fut St. André, et rencontrèrent le seigneur de Kamouraska, le chevalier de la Durantaye. Le haut et puissant seigneur de Kamouraska, revenait chez lui dans une chaloupe chargée de blé : Stobo s'en empara au grand déplaisir de ce dernier, qui lui tint le discours suivant : "Je suis le Chevalier de la Durantaye : les îles de Kamouraska en entier m'appartiennent, et le gentilhomme le plus distingué qui y réside, est mon vassal : le plus pur sang canadien coule dans mes veines et le puissant Duc de Mirepoix, me reconnaît comme son parent, ainsi que plusieurs autres nobles de France, sans compter que ma vieillesse et mes infirmités doivent me garantir contre l'indignité d'avoir à conduire mes ennemis à la rame dans cette chaloupe." Stobo lui répondit. "Monsieur, la fortune de la guerre vous a remis entre nos mains, et si vous étiez le Grand Monarque lui-même, et tous vos matelots, autant de pairs de France, soyez sûr que ce serait votre destinée, de conduire à la rame aujourd'hui un sujet britannique. Ramez donc, mon ami, ramez ; jettons à la mer ce

qu'il sera nécessaire de blé pour alléger l'embarcation, tandis que notre canot d'écorce est remorqué." Finalement, Stobo ayant payé au Chevalier la valeur du blé jeté à la mer, le rendit à la liberté, après s'être emparé de force d'une embarcation française, avec laquelle, il se rendit à Louisbourg, après avoir échappé à des dangers infinis. La flotte anglaise ayant quitté le port pour Québec, Stobo revint rejoindre Wolfe devant Québec, et lui rendit de grands services par ses connaissances des lieux. Wolfe et Stobo allèrent s'emparer des dames de Québec, qui s'étaient, au rapport de Sieur Claude Panet, ¹ réfugiées à la Pointe aux Trembles. Stobo fit connaître en outre à Wolfe, le sentier du Foulon qui conduit aux Plaines d'Abraham, et eut mission cet automne là, de porter des dépêches à Amherst, vers le lac Champlain.

Puis il fit voile pour Boston ; son vaisseau fut capturé par un navire français, ayant des lettres de marque, mais ce vaisseau ayant déjà plus de prisonniers qu'il n'en pouvait contenir, relâcha sa capture. Plus tard ayant fait voile, le 18 février 1760, pour l'Angleterre, il tomba encore aux mains des Français, qui lui firent payer une forte rançon pour sa liberté.

Puis, nous retrouvons l'aventureux capitaine, muni de lettres bienveillantes de Pitt, le fameux ministre, laissant Falmouth, le 24 avril 1760, pour revenir prendre du service en Amérique.

La Chambre des Représentants de la Virginie lui avait préalablement voté £1,000 pour l'indemniser de ses souffrances, et £300 pour arrrages de paie pendant sa captivité, avec les remerciements de la province de Virginie. Ce fut George Washington, qui fut chargé de présenter les adresses de remerciements. *L'Army List* nous fait connaître qu'il fut nommé capitaine au 15^e régiment d'infanterie, le 5 juin 1761 ; il revint en Amérique et servit en 1762 aux îles occidentales. Il retourna en Angleterre en 1767 et quitta l'armée en 1770, année où il semble être mort. Voilà une courte esquisse de l'aventureuse carrière du brave, beau et peu scrupuleux Robert Stobo, l'ami de l'historien Smollet. Il a fourni à cet écrivain distingué, l'original de son héros de roman, le capitaine Lesmahago, dans les *Aventures de Humphrey Clinker* : cette singulière

¹ 21 juillet 1759. "A trois heures et demie du matin, les douze cents hommes ont monté à la Pointe-aux-Trembles. Ils ont reçu une fusillade d'environ 40 sauvages, où ils ont environné les maisons autour de l'église, et ont fait trois hommes prisonniers, dont le Sieur LaCasse. Ils ont emmené environ treize femmes de la ville, réfugiées au dit lieu, dont Mesdames Duchesnay, De Charnay, sa mère, sa sœur, Melle Couillard, la famille Joly, Mailhiot, Magnan, étaient du nombre. Ils les ont traitées avec toute la politesse possible. Le général Wolfe était à la tête, et le Sieur Stobbs (Stobo) était du nombre qui a fait bien des compliments."

silhouette historique, qui perce de temps en temps dans nos annales, est maintenant esquissée pour la première fois, pour nos lecteurs et servira probablement plus tard de héros ¹ à nos romanciers.

*
*
*

L'Islet — Le lieu où l'on dine — La canne de M. Brydges — Les Trois-Saumons — Origine du nom — St. Jean Port-Joly.

A l'exception de celui de l'*Express*, les trains font de la station de l'Islet, le lieu où l'on dine.

“ C'est là que voyageurs, altérés, affamés,
Vont voir tous leurs besoins satisfaits et calmés,
Les dieux hospitaliers, dans ce vaste édifice,
Offrent aux yeux ravis une table propice,
Où des mets froids ou chauds savamment agencés,
Seront pour votre argent noblement dispensés.
Tandis que tout auprès, à deux pas en arrière,
Les mêmes dieux amis vous verseront la bière.

.....
Admirons, admirons la sublime influence,
De ce divin nectar, de cette eau de jouvence,
Qui nous vient des celliers de ce fameux brasseur,
Dont tout homme sensé reconnaît la valeur ;
Le Maccallomme enfin, cette liqueur merveille
Qui sur toute la terre ignore sa pareille !
O vous, de la douleur, qui ployez sous le faix,

.....
Quand le *rhum* et le *gin*, torrents devastateurs,
Inondant les mortels de fléaux et d'horreurs,
Quand nous voyons sans cesse et par toute la terre,
Sévir avec fureur, tous les maux de la guerre,
Que tu parais aimable et tout rempli d'attraits
Breuvage merveilleux !.....tant sont grands tes bienfaits !”

N'oublions pas de noter en passant, un de ces hommes d'initiative si utiles à la plus précieuse des sciences dans nos campagnes, à l'agriculture: nous avons nommé M. Eugène Casgrain, grand éleveur de *Cotswold*, de *Southdown*, de *New Leicester*, de porcs et de bêtes à cornes. Bien que les races canadiennes soient amplement représentées dans ses étables, Compton lui a fourni deux *Hereford*

¹ Quelques-uns des faits et gestes du Sieur Stobo sont brièvement mentionnés au second Tome du Journal de Knox, Page 34 : entrée du 26 août 1759, ainsi que dans la Relation de Jean Claude Panet. Page 13 : entrée du 21 Juillet 1759 ; l'historien Ferland, y fait allusion. Page 574.—Tome II. *Cours d'histoire du Canada*. La Collection O'Callaghan, Tome XII, Page 1025, contient un sommaire biographique de cet étrange homme de guerre—mais il faut l'étudier surtout dans le rare volume “ *Memoirs of Robert Stobo—Pittsburg—1854—*,” d'après un manuscrit des archives de Londres.

aux formes si belles qu'ils vous donnent l'idée, des "deux grands bœufs blancs marqués de roux" chantés par Pierre Dupont

.....Forts comme un pressoir d'huile
.....Doux comme des moutons."

Je ne serais pas surpris, dans la semaine de Pâques prochain, de les voir exhibés avec orgueil, tous guirlandés de fleurs et de rubans, sur nos marchés par M. Tozer ou son rival M. Delany. Alors, leur propriétaire n'aura pas lieu de dire avec le poète français

Tous les ans, on vient de la ville,
Les marchander dans nos cantons,
Pour les mener aux Tuileries,
Au mardi gras devant le roi
Et puis les vendre aux boucheries :

Honneur au comté de l'Islet, qui selon l'agronome Schmoult, "possède un modèle qui se recommande à l'imitation de tous les amis du progrès."

Avant de vous arracher à l'Islet, lieu où l'on dîne, et au charme de son maccollome, permettez que je vous raconte une anecdote de chemin de fer.

*
* *

Supprimer d'un *Itinéraire de Voyage* par le Grand-Tronc, les épisodes de la route, cela aurait l'effet de crêpes sans sirop,— d'un consommé sans sauce, de gâteaux sucrés, sans sucre. Passez-moi ces comparaisons culinaires ; la seule raison, voyez-vous, qui m'en fait user, c'est pour vous rendre plus claire l'origine d'un affront, qu'un compagnon de voyage et votre humble serviteur subirent à une station du Grand Tronc où l'on dîne, je ne vous dirai où. La maîtresse de céans que nous nommerons la *dame aux rafraichissements*, était connue dans toute la côte, pour son humeur acariâtre et le laisser aller de ses manières ; aux rares intervalles où l'auguste figure du grand maître Brydges, comme un soleil d'avril, venait illuminer la station de..... elle ajoutait à sa mise d'ordinaire un peu négligée, un ruban cerise et un gros chignon, mais sa toilette quotidienne pour le commun des mortels, était :

Fichu croisé, simple chemise
De toile rousse à grain serré
Jupon rayé, voilà sa mise,
Et bonnet rond à peine ouvré.

Elle avait évidemment passé

.....l'âge riant des amours.

C'était plutôt "la mère Jeanne" que la "fraîche Jeanneton."
Je ne sais si elle avait des nourrissons, si elle aimait

"Son cochon, son taureau, son âne ;"

Toujours, qu'elle en eut ou non, évidemment, elle n'aimait pas à se déranger pour veiller au confort des "infortunés" qui voyagent par le Grand Tronc. Or, la mère Jeanne profitant de la confusion de l'arrêt, eut l'inhumanité de nous faire avaler une soupe froide et nous fit payer vingt centins pour deux verres de maccollomme *sûr*.

L'insulte était sanglante, le coup pendable. Il nous fallait une vengeance exemplaire à mon compagnon et à moi. Je jurai de m'en venger ; il jura de s'en venger ; nous jurâmes de nous en venger ; nous nous en vengeâmes.

Je pensai d'abord à porter plainte à M. C. J. Brydges par l'entremise du conducteur, qui règne en maître au Grand Tronc, comme Bismark à Versailles.¹ "Gardez-vous en bien, dit-il, la plainte ne lui arrivera jamais. Il faut d'un seul coup *érein*ter cette ennemie implacable du confort des voyageurs."

Mon compagnon me pressa de lui laisser combiner avec le nom redouté de Brydges, une noire embûche. Je l'éreinterai, dit-il, avec la canne de M. Brydges. "Scélérat, lui répliquai-je, frapper une femme : mais c'est pire que les Prussiens ! Jamais, jamais !" Il s'expliqua : l'éreintement fut voté. "Brydges est passé par ici dernièrement," dit-il, eh bien ! envoyons chaque semaine, jusqu'à la fin de l'année, demander à cette vieille chouette, la canne au pommeau d'or du gérant, — qu'il aurait oubliée à cette station, avec menace, si la canne ne se trouve pas."

La fortune nous servit à ravir. A cinq lieues plus haut, nous rencontrâmes le train du jour qui descendait.

Parmi les nombreux passagers à cette saison, il nous fut facile de trouver une connaissance. Mon compagnon, organisant sa *vendetta*, froidement (j'ai toujours cru de puis qu'il devait avoir du sang Corse dans les veines) lui dit "Vous dînez à la station de — ?"
"Oui."

"Eh bien, quand vous aurez dîné, faites-moi donc le plaisir de mener à l'écart, la mère Jeanne et dites lui. "Qu'avez-vous fait de la canne de M. Brydges, sa belle canne au pommeau d'or, qu'il a eu en présent de sir Etienne...et qu'il évalue plus que ses yeux ?" Si elle vous la donne, faites-là laisser à l'hôtel Victoria, par le conducteur." A cette question, elle plaïda entière ignorance, mais elle promit de faire des perquisitions.

¹ Ceci fut écrit au fort de l'invasion Prussienne en France.

Trois jours plus tard, mon compagnon de voyage sur le retour, dinait à la dite station.

Il s'empressa d'abord de remplir son pervers dessein.

Même réponse de la mère Jeanne. Elle ajouta qu'une personne s'était déjà adressée à elle, au sujet de la dite canne.

Mon compagnon chargea séparément deux amis qui devaient remonter, de demander des nouvelles de la précieuse canne. Au premier, dame Jeanne, répondit d'un ton sec, qu'elle ne savait rien au sujet de la canne de M. Brydges. Au second : "allez-vous bientôt, dit-elle, cesser de *m'interboliser*, à propos de cette satanée bigre de canne que je n'ai jamais vue. Sac-à-papier, ajouta-t-elle, (en se servant d'un atroce juron qu'elle avait emprunté de la ménagère du Curé) sac-à-papier, le premier qui me parlera à l'avenir de cette canne, goûtera du manche de mon balai et elle s'élança dans la barre et rudoya tellement le pot à l'eau, qu'elle en fractura l'anse, écrasant du talon la queue d'un des chats du Grand Tronc, lequel était couché près du poêle.

La partie devenait rude ; mais il fallait amener la coupable à résipiscence. Elle n'avait pas encore crié *peccavi*.

Comme il y avait des risques à lui demander de rechef des nouvelles de la précieuse canne, il fallait allécher un commissionnaire par l'espoir du gain. Mon compagnon s'en chargea.

A un luron de ses connaissances, il dit en badinant : "Tu connais la mère Jeanne ; eh bien, elle a perdu une belle canne appartenant à M. Brydges, et elle refuse de l'avouer. Cette mégère menace de donner des coups de bâton au premier qui lui en soufflera mot. Je te parie une bouteille de champagne, que tu n'auras pas le courage de lui demander la canne de M. Brydges.

— "J'accepte, dit-il, à demain, à midi et quart."

Le lendemain, à midi et quart, il avait gagné son pari et aussi une raclée de coups de manche à balai. Mais l'effervescence était à son comble.

Le conducteur voulait faire *arrêter* la mère Jeanne, pour voies de faits sur un passager coupable tout au plus, disait-il, d'avoir montré une sollicitude toute naturelle pour recouvrer une canne de valeur appartenant à leur respecté chef : épuisée de rage, elle jurait ses grands dieux qu'elle allait de suite quitter le service du Grand-Tronc. Je me présentai en ce moment fatidique et lui dit : "Eh bien, la mère," vous vous souviendrez n'est ce pas de la canne de M. Brydges ?

— Quoi ! C'est donc vous, qui êtes au fond de ce guet-à-pens. "Cré, homme moqueur de la ville !"

Je plaidai en partie coupable, et lui demandai si elle se rappelait

de m'avoir servi une *soupe froide* et du maccolomme sûr. Puis je me fauflai, crainte du balai, entre la porte et le conducteur qui d'un ton sec répéta "*all on board.*" Il était temps.

Après de courts arrêts à de petites stations pour le fret, le train atteint la rivière des Trois-Saumons. L'origine de ce nom, le lauréat de l'Islet, M. Arthur Casgrain, l'explique en ce sens, que trois des dits individus

“ Désirant éviter d'être mangés tout crus,
Par des monstres marins lancés à leur poursuite,
S'en vinrent jusqu'ici dans l'ardeur de leur fuite,
Montèrent la rivière et sautèrent le *Sault*.
Mais si le joli cours ne contient plus de saumon
En revanche l'on voit la truite saumonée,
Au lac dont la rivière est plus haut couronnée.
Ici pendant l'été, grand nombre d'amateurs
Du plaisir de la pêche, agrément des rêveurs,
Viennent se délasser des travaux de ce monde,
A l'ombre des sapins dormant au bord de l'ombre.
Salut à toi, beau lac! solitaire joyau!
Salut à .a forêt dont le riche manteau,
T'enveloppe et te cache ainsi qu'une fiancée!
Qu'on dérobe à la foule autour d'elle empressée.

.....
Nous entrons dans Saint-Jean-Port-Joli
Vu l'aspect de ce lieu par maint charme embelli.
C'est là qu'est le manoir d'une noble lignée
Qui du temps jusqu'ici seul brave la cognée;
Son chef est là debout, comme un grand souvenir
Des *Anciens Canadiens* qu'il a fait revenir!.....
Et ses nombreux enfants promettent que sa race
Dans les âges futurs saura garder sa trace!

Je ne saurais passer Saint-Jean-Port-Joli, sans aller saluer une aimable famille, aux mœurs patriarcales des anciens jours.

Le chef, ornithologiste pratique, possède une volière superbe d'oiseaux indigènes. Que de fois mon oreille a été captivée par les chants de nos oiseaux canadiens dans mes lieux d'arrêt pendant mes mille et une courses dans la Province de Québec!

Il n'y a pas seulement le château féodal de l'hon. L. J. Papineau, à Monte-Bello, où le charme d'une volière ajoute aux autres charmes du paysage; mes amis M. Jas. Oliva, à Montmagny, M. le notaire D., à Saint-Jean-Port-Joly, une foule d'amateurs, clercs et laïques dans tous les coins du Canada, retiennent dans de verdoyants alcôves, quelques-uns des chantres de nos bocages, pour les charmer par leurs gazouillements, pendant les sombres journées de l'hiver. Je conserverai toujours une douce souvenance d'une expédition que le brave notaire me fit faire dans une érablière de Saint-Jean. C'était le 15 avril; pendant tout le trajet à la sucrerie, les chaumes en partie découverts étaient encombrés d'oiseaux

blancs. Saluons ces constants amis de chaque automne avec notre regretté poète et historien, F. X. Garneau :

Salut, petits oiseaux, qui volez sur nos têtes,
Et de l'aile en passant effleurez les frimas ;
Vous qui bravez le froid, bercés par les tempêtes,
Venez tous les hivers voltiger sur mes pas.

.....
Fuyez, petits oiseaux, dont l'épaisse feuillée
Ne peut plus recueillir l'amour comme au printemps
Des bouleaux pour vos nids la branche est dépouillée,
Et le froid aquilon siffle dans leurs troncs blancs.

Ce paysage de St. Jean-Port-Joli d'où s'échappe au nord cette île ou batture chère aux chasseurs, *La Batture aux loups-marins*, qui vivra à jamais, grâce aux *Mémoires* de M. de Gaspé, va nous fournir l'occasion d'admirer un des beaux passages de *Charles Guérin*.

“ Devant eux coulait le Saint Laurent, large autant que la vue pouvait porter. Sur l'horizon se dessinaient bien lointaines les formes indécises des montagnes bleuâtres du nord ; une petite île verdoyante reposait l'œil au tiers de la distance, et semblait souvent, lorsque les vagues s'agitaient, osciller elle-même, prête à disparaître dans le fleuve. La vaste nappe d'eau présentait trois ou quatre aspects différents. La marée montait dans la petite anse ; la brise s'élevait avec la marée, et l'eau plus épaisse prenait une teinte brune, à droite, on découvrait une grande étendue d'un azur tranquille ; à gauche, éclairée par un soleil d'automne, l'eau paraissait comme une large plaque d'argent incrustée d'or ; une marque d'écume blanche séparait cette partie de l'autre : c'était l'endroit où une petite rivière traversant un lot de cailloux se jetait dans le fleuve.”

Ajoutez au passage une longue volée de bruyantes outardes remontant en droite ligne des *battures* de Kamouraska ou une bande de canards noirs rasant la surface des eaux et vous avez : *La Batture aux loups-marins*, l'anse de Saint-Jean-Port-Joly, la Rivière-aux-Trois-Saumons, le tout illuminé d'un pâle soleil d'automne.

J. M. LEMOINE.

QUAND ON FAIT SON DROIT.

Allons, voyons ! un peu de place
Pour mon pauvre vieil encrier !
Pourquoi donc faire la grimace,
Mon grave ami monsieur Pothier !
Je vous croyais plus raisonnable ;
C'est mal à vous d'être offensé :
Depuis plus d'un mois sur ma table,
Vous que je n'ai pas déplacé !
Bien, laissez-moi là, sur mon code,
Vous poser bien courtoisement,
Et je vais griffonner une ode
A ma paresse d'Etudiant.

D'abord, mettons sur notre chaise
L'inoffensif et lourd Domat,
Et ma personne tout à l'aise
Ce soir lui tiendra lieu de bât.
Pour vous, *légivore* poussière
Dont mes bouquins sont tout épais,
Ne montez pas votre colère,
Sur vos lauriers dormez en paix !
Auteurs, n'effrayez pas ma muse
S'il lui plaît de venir chez nous,
Car j'entends bien qu'elle s'amuse,
Ne fût-ce qu'en riant de vous.

Arrière, Merlin, Demolombe !
Arrière, Dumoulin, Brillon,
Toullier, Ricard, Meslé, Lacombe,
Pardessus, Guyot, Duranton !
Fournel, je hais ton " VOISINAGE,"
Et Pothier, ta " SOCIÉTÉ ; "

Si j'entends bien le "MARIAGE,"
Sois sûr, c'est sans "COMMUNAUTÉ!"
Que venez-vous parler de "VENTES?"
Qu'ai-je affaire à vos "HÉRITIERS?"
Il n'y a guères que "DES RENTES"
Que j'apprécierais volontiers.

Je n'aime pas vos "SERVITUDES;"
Mais pour connaître votre nom
Faisons du code nos études,
Et nous n'apprendrons pas TROP LONG.
—Mais j'avais pourtant, ce me semble,
Une ode à faire, une ode, ô dieux!
Une ode à faire—mais, j'en tremble!—
Et moi qui suis si paresseux!
Moi, faire une ode à ma paresse!
Mais c'est du travail—brisons là.
Faire des vers à son adresse:
Je l'aime bien trop pour cela!

Québec, septembre 1868.

ACHILLE FRÉCHETTE.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LES

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

“ Le droit n'est pas plus opposé au droit, que la vérité ne l'est à la vérité.”

Rév. Père BRAUN.

Instructions dogmatiques sur le mariage-

I

QU'EST-CE QUE LE GALLICANISME EN CANADA ?

Etes vous Gallican ?

Quel est celui qui, dans ces derniers temps, n'a pas eu cent fois l'occasion de faire cette question ou d'y répondre ? C'est la question à l'ordre du jour : on se la renvoie d'un bout à l'autre de la presse ; elle a sa place marquée dans toutes les discussions. D'un côté, l'on voit de fervents catholiques, s'indigner de ce qu'on leur prête des opinions Gallicanes, et repousser l'accusation avec énergie ; tandis que de l'autre, des libéraux, accoutumés à se voir mis au ban de l'opinion comme impies ou libres penseurs, sont bien aises de revendiquer le titre de Gallicans. “ Vous me taxez d'irrégion et d'athéisme, disent-ils : Vous vous trompez, je ne suis que Gallican ! ” trop heureux de pouvoir, sans faire le sacrifice de leur marotte libérale, passer pour d'aussi bons catholiques que Bossuet et Monseigneur Dupanloup.

Il en est qui trouvent absurde de tout mettre sur le compte du

Gallicanisme, ne voyant pas, après tout, ce que l'on peut imputer de si grave à une erreur aussi inoffensive. Pourtant, rien n'est plus naturel que d'attribuer à l'erreur principale qui domine une époque, la plupart des désordres moraux et des perturbations sociales dont elle souffre. Car ces erreurs fondamentales exercent, par des voies cachées, leur influence délétère dans toutes les parties de la société ; de la même manière qu'une plaie, bien que locale, donne la fièvre à tout le corps, et qu'une blessure empoisonnée, fait circuler dans toutes les veines, le virus dont elle est infectée. L'Histoire nous montre, à chaque siècle de l'Ere Chrétienne, une de ces erreurs funestes, attaquant alternativement tous les articles du symbole de la foi Catholique.¹

La grande erreur de notre âge, celle qui, de nos jours, a attiré principalement l'attention du Concile et provoqué les foudres de l'Eglise ; celle qui a été signalée à l'univers catholique, comme la plus dangereuse au temps présent, c'est le Gallicanisme. Car le libéralisme moderne n'est qu'un produit du Gallicanisme ; et presque tous les articles du *credo* de la *Libre Pensée*, n'étant que de vieilles erreurs renouvelées de toutes les vieilles hérésies, s'en nourrissant et en tirant toute la substance de leur être, ne méritent pas les honneurs de la primauté. Le libéralisme et la libre-pensée se greffent aujourd'hui sur l'arbre puissant du Gallicanisme, et s'en font un support, pour faire passer leurs productions comme des fruits du Christianisme, dont la secte Gallicane prétend être l'un des rameaux les plus puissants.

Il est donc naturel que, cette erreur une fois signalée ; après qu'on a pu mesurer l'étendue des désastres qu'elle a causés dans le champ de la vérité ; quand on l'a decouvert comme un engrais, nourrissant à leur racine toutes les plantes vénéneuses qui infectent notre époque, faisant poindre partout les innombrables pousses de l'erreur ; lorsque, comme un engin meurtrier, on la retrouve partout, dans toutes les ramifications, au fond de tous les conduits de la mine infernale qui a éclaté de toutes parts, presque simultanément, et a bouleversé l'Europe comme l'irruption soudaine d'un volcan ; il est très-naturel, dis-je, qu'on lui attribue tant de défections qui nous affligent, tant d'aberrations qui nous étonnent, tant d'atteintes portées de toutes parts à l'arche sainte des droits sacrés de l'Eglise.

¹ Telles sont les erreurs des Gnostiques, des Montanistes, des Novatistes, des Manichéens, des Ariens, des Pelagiens, des Nestoriens, des Eutychéens, des Monothélites, des Iconoclastes ; celles de Photius, de Bérenger, de Michel Cérulaire, d'Abailard ; des Vaudois, des Albigeois, des Hussites ; celles de Luther, de Zuingle, de Calvin, de Henri VIII, de Jansénius, et d'une foule d'autres. On en compte au-delà de deux cents quatre vingt.

Le Gallicanisme est l'ennemi implacable qui, surtout depuis deux siècles, a couvert de ruines le sol de l'Eglise. Or, de même que récemment en France, lorsqu'au centre de Paris, dans les rangs des plus hauts dignitaires de l'Etat, ou dans le fond des provinces et même au sein des paisibles campagnes de la Bretagne et de la Vendée, on reconnaissait la présence d'un ennemi, on avait raison de crier "*Gare au Prussien*" et d'empoigner au collet le conspirateur, l'espion ou même l'utopiste qui, sans avoir conscience de la portée de ses théories (ainsi qu'il est arrivé pour la plupart des écrivains de la presse libérale), servaient, contre leur patrie, les intérêts Prussiens; de même, au sein du Catholicisme, même dans les rangs des princes de l'Eglise, même sur le territoire paisible de cette Eglise modèle du Canada, lorsqu'on a constaté l'existence de quelques Gallicans, ces Prussiens de l'Eglise, soit qu'ils fussent traitres, espions ou même dupes du Gallicanisme, on a eu raison de s'écrier: Voilà un Gallican! Gare au Gallican! ou du moins de demander à ce suspect, dans un langage plus déférent: "Etes vous Gallican?"

Il est bien vrai qu'on a pu, quelquefois, poser cette question à de forts bons catholiques, et dénoncer comme suspects des gens parfaitement orthodoxes; de même qu'en France, on a quelquefois arrêté comme Prussiens les défenseurs les plus dévoués de la cause nationale. Mais parce que de regrettables méprises ont pu se commettre, il n'en faut pas, pour cela, cesser de monter bonne garde, de poursuivre en tous lieux le Gallicanisme, de le signaler partout et à toute heure, lorsqu'on croit l'apercevoir, et de répéter sans cesse: "Sentinelles, prenez garde à vous!" Car, encore une fois, le Gallicanisme, c'est la grande erreur du jour, c'est l'ennemi capital de l'Eglise au XIXe siècle.

"Mais," diront quelques uns des amis de la bonne cause, de ceux même qui, je n'en doute pas, sont déterminés, de bonne foi, à combattre l'erreur partout où ils la rencontreront; "nous ne voyons pas bien quels maux nous cause le Gallicanisme; nous ne retrouvons pas même ses traces: tellement que nous doutons même qu'il existe en Canada. Vous autres qui voyez du Gallicanisme partout, de grâce! dites-nous ce que c'est, en quoi il consiste! Signalez-le nous! Définissez-nous le *Protée Gallican!*"

Je n'ai pas, pour ma part, la prétention de donner, du Gallicanisme, une définition parfaite. Le grand Bossuet a, lui-même, reculé devant cette tâche. D'un autre côté, je connais quelles difficultés présente une bonne définition. Combien d'esprits supérieurs ont échoué sur ce dangereux écueil! Je ne définirai donc pas le Gallicanisme. Soldat perdu à l'un des postes les plus reculés de l'armée

catholique, n'ayant pas même une voix dans le conseil du corps-de-garde, je ne ferai que remplir le devoir d'un simple soldat : je signalerai ce que je crois être le Gallicanisme ; je le signalerai au meilleur de ma connaissance, partout où il sera, et tel que j'ai cru le reconnaître à-travers les broussailles du libéralisme, derrière les murs crénelés du parlementarisme et au sommet des forteresses de l'Etat. Si même il m'arrivait de le découvrir logé au faite de quelque clocher, je le dirais encore, non pour le plaisir de le dire, parce que la chose est trop pénible à constater, mais parce qu'il faut le dénoncer partout et toujours, démasquer ses ruses, indiquer ses démarches, signaler ses moindres mouvements, dévoiler tous les secrets de sa stratégie ; parce qu'il dispute à l'Eglise ses droits et ses pouvoirs pied par pied, pouce par pouce ; et qu'il sait tirer un immense parti de la moindre parcelle de terrain qu'il usurpe sur le domaine de la vérité. Je tâcherai donc de signaler le Gallicanisme partout où il sera, m'abstenant, chaque fois qu'il sera possible, de dénoncer les Gallicans ; d'abord parce que la plupart le sont à leur insu ; en second lieu, parce que les attaques personnelles blessent souvent sans corriger, et induisent la plupart du temps, celui qui en est l'objet, à défendre son erreur et à s'y endurcir davantage, plutôt que de la reconnaître.

Il me semble que le Gallicanisme, c'est le principe de la sujétion de l'Eglise à l'Etat, et le règne du libéralisme dans l'Eglise.¹ En d'autres termes, c'est cette double erreur qui consiste :

1o. A soumettre au contrôle du pouvoir civil les lois, les actes et les décisions émanant de l'autorité religieuse, dans les matières qui tombent sous la juridiction de l'Eglise ;

2o. A diminuer, avec l'aide et au moyen de l'influence du gouvernement civil, l'autorité des évêques et du Souverain-Pontife, au profit du clergé inférieur et des églises nationales.

Ainsi, l'on peut être Gallican plus ou moins, suivant que l'on veuille restreindre plus ou moins les droits de l'Eglise. On peut même l'être sans le savoir, sans s'en douter le moins du monde ; et c'est ce qui a lieu pour le plus grand nombre des Gallicans de ce pays.

¹ "Le dernier représentant de la royauté Française a eu raison de dire : *Le Gallicanisme, c'est la révolution.*"—Maupied. *L'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines*, p. 34.

Le Gallicanisme soumet l'Eglise "à recevoir les outrages du parlement, à la charge d'être déclarée libre de les rendre au Souverain-Pontife."—DeMaistre. *De l'Eglise Gallicane*, p. 294.

"Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le pape..... Autorité du roi dévolue aux juges laïques ; les laïques dominent les évêques."—Fénélon. *Oeuvres Complètes*, vol. 22, p. 586 et suiv.

On considère souvent, comme droits de l'Etat, ce qui n'est qu'une usurpation du pouvoir. On s'est tellement familiarisé avec le fait de l'usurpation, que l'on a fini par conclure du fait au droit. Ainsi, on dénie à l'Eglise quelques-uns de ses droits les plus certains, les mieux établis, soit par manque de logique ou irréflexion ; soit parce qu'on ignore l'origine, la base ou la raison de ces droits. Et parce que l'on a vu l'Eglise tolérer l'usurpation sans se plaindre, on a fini par accepter, comme la condition normale des rapports entre l'Eglise et l'Etat, certain système faux et injuste, du moins dans quelques-unes de ses parties ; système où ne règne aucune harmonie, où les principes les plus contradictoires se coudoient sans-cesse, se combattent, ce qui crée la plus étrange des anomalies. Alors, si, voulant bénéficier de certaines circonstances favorables et revendiquer une petite part de ces libertés que la société actuelle distribue avec tant de largesse, l'Eglise a osé affirmer quelques-uns de ses droits, et réclamer une place sous le soleil de cette liberté, on a de suite cru que c'était l'Eglise qui voulait empiéter, et l'on s'est empressé de se ranger sous la bannière de l'Etat, pour repousser *l'empiètement*. C'est ainsi que, par un déplorable malentendu, on remarque des amis dévoués de l'Eglise, de ses plus énergiques défenseurs, combattre sous un drapeau qui, s'il n'est pas précisément celui de l'ennemi, sert cependant à couvrir ses usurpations sur le domaine de l'Eglise.

Sous de telles circonstances, il est de la plus haute importance de bien connaître quels sont les droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat, afin de ne pas lutter contre l'Eglise, lorsqu'elle ne fait que demander justice, et revendiquer ses droits les plus légitimes. De plus, lorsque nous connaissons les droits de l'Eglise, et que nous les mettons en regard de certaines doctrines professées et mises en pratique au milieu de nous, nous pourrions facilement reconnaître ce qui, chez nous, est infecté de Gallicanisme, et nous prémunir contre les ravages de cette pernicieuse erreur.

II

DRONTS DE L'EGLISE VIS-A-VIS DU POUVOIR CIVIL.

10. Quels sont les droits de l'Eglise vis-à-vis des pouvoirs civils ?
20. Ces droits de l'Eglise, quels qu'ils soient, sont-ils reconnus dans toute leur plénitude, ou du moins suffisamment garantis, par la constitution et les lois civiles du Canada ?

Telles sont donc les questions qu'il est naturel de se faire dans les circonstances actuelles :

Telles sont les questions que bien des catholiques sincères ont dû se poser, à l'occasion des importants débats dont retentissent depuis quelques temps les tribunaux et la presse de ce pays.

Et ces questions, c'est avec anxiété qu'on les formule. Car, parmi les droits dont il s'agit, il en est qui touchent à la base de l'ordre social et aux entrailles du Christianisme ; et ce sont précisément ces droits qui sont le plus souvent mis en question. Amoindris par les uns, dénaturés par les autres, incompris par un grand nombre, ils sont même niés ou combattus par ceux-là précisément qui en étaient les défenseurs naturels.

Rien donc de mieux fondé que l'intérêt profond qui s'attache à ces débats ; rien de plus légitime, que ce sentiment d'immense sollicitude avec lequel toute une population catholique se presse en phalanges compactes autour de ces droits, pour les sauvegarder dans toute leur intégrité, comme la portion la plus précieuse de ses immunités religieuses.

Malgré l'affaissement moral que l'on remarque presque partout, les questions de principe ont encore la vertu d'émouvoir profondément les portions saines de la chrétienté. Le Canada Catholique l'a prouvé à la face de l'univers.¹ D'un autre côté, avec ce merveilleux instinct des intérêts catholiques, cette intelligence du cœur, qui font que les simples fidèles comprennent souvent mieux que les sages et les prudents, le sens profond des droits de l'Eglise, la masse de notre population a compris de suite que toute ingérence du pouvoir civil, dans les matières religieuses, était un danger pour leur foi et les intérêts bien entendus de leur religion. Il a été dit de ces âmes vertueuses et droites que *parce qu'ils ont le cœur pur, ils verront Dieu*, c'est-à-dire la vérité, même dans les questions de la plus haute économie sociale et chrétienne. C'est pour cela que, lorsque de grands génies n'entrevoient l'Infaillibilité du successeur de Pierre qu'à-travers un nuage, ce dogme resplendissait des flots de la plus vive lumière, aux yeux des plus obscurs enfants de la catholicité. C'est aussi pour cela que la suprématie de l'Eglise est admise par la presque totalité des catholiques de ce pays, dans le gouvernement de tout ce qui touche à l'ordre religieux ; et que l'on ne comprend guère comment le pouvoir

¹ Par le magnifique enthousiasme avec lequel il a accompli l'œuvre des Zouaves. Grâce à Dieu ! l'on se bat encore pour un principe, quoiqu'en disent certains sceptiques du jour.

civil pourrait y dominer. Malheureusement, à côté de ceux qui, dans toutes ces questions, ne se demandent qu'une chose : "quels sont les droits ? quelle est la doctrine de l'Eglise ?" il existe une classe d'hommes qui, tout en se proclamant amis de la vérité, se constituent les apologistes d'un ordre de choses qui a pris naissance sous l'empire des erreurs les plus déplorables, et auxquelles la société est redevable de la plupart des terribles fléaux qui l'accablent : c'est l'école de ceux qui, sans-cesse préoccupés du soin de s'assurer si, dans la marche de l'Eglise, il n'y a pas quelques mouvements qui affectent, je ne dirai pas les droits, ni même les intérêts de l'Etat, mais même ses caprices et ses volontés les plus arbitraires et les plus injustes, sont toujours prêts à baillonner l'Eglise et à lui lier les mains au premier signe de l'Etat. Que dis je, de l'Etat ! à la première parole d'humeur, au premier ordre qui tombera de la bouche du premier petit potentat, à qui les caprices du vote populaire aura élevé, pour quelques mois, le piédestal fragile de chef d'un département public quelconque. Ne comprenant pas que l'Eglise est l'expression, dans ce monde, de la suprême sagesse, ils la croient inhabile à sauvegarder même ses propres intérêts spirituels et temporels, à contrôler efficacement l'administration de ses biens ; et ils croient sage de lui donner, dans le pouvoir civil, un mentor, un guide sûr pour *corriger ses erreurs*, contrôler ses décisions et sauvegarder ses droits ; en un mot, ils n'hésitent pas à proclamer la sujétion de l'Eglise à l'Etat, du moins pour la régie de son temporel.

Pour plusieurs de ces hommes, de mesquines querelles de parti, des rancunes à satisfaire, certains intérêts puissants, sont leur unique mobile ; et, probablement à leur insu, ces motifs leur font perdre de vue les grands intérêts de la sainte cause catholique. Pour d'autres, cette attitude peut résulter d'un zèle véritable pour la cause de l'Eglise. On redoute tellement la disgrâce du Pouvoir ; on craint si fort de donner à l'Etat quelque prétexte de se plaindre de l'Eglise, que pour éviter tout conflit, on veut que, sans-cesse, l'Eglise cède, recule, abdique ses droits et n'ose pas même faire connaître à l'Etat la ligne de démarcation qui limite sa juridiction. Pourtant, comme nous tous, ces esclaves de l'Etat sont catholiques ; et nous devons croire qu'ils ne sont pas de mauvaise foi. Malheureusement, de ces différences d'opinion résultent des dissensions, des discussions acrimonieuses, dont seuls nos ennemis profitent.

2 Ainsi, pour la masse des fidèles, s'il s'agit de l'érection d'une paroisse, par exemple, le consentement de l'Evêque, les détails du culte, occupent seuls leur attention et sont seuls l'objet de leur sollicitude. On ne considère l'érection civile que comme une simple formalité dont on ne s'occupe que pour obéir.

Au lieu d'être unis comme un seul homme, pour combattre l'erreur qui, sans-cesse, dresse contre la vérité ses formidables batteries, les soldats de l'Eglise se livrent à des luttes intestines, qui s'échauffent jusqu'au point de faire oublier l'ennemi, et de laisser désert et sans défense, le rempart où plus d'une brèche est journellement pratiquée. Nous renouvelons le spectacle déplorable de l'ancienne Constantinople assiégée par les Musulmans ; c'est l'image frappante des divisions qui régnaient dernièrement dans la capitale de la France, tandis qu'elle était resserrée dans le cercle formidable que les hordes prussiennes épaississaient autour de ses murailles.

Pourtant, nous sommes tous catholiques ; nous le sommes au même titre et nous concourons au même but. La cause de l'Eglise est une ; elle est la nôtre ; elle est la même pour tous. Nous sommes tous également intéressés au triomphe de l'Eglise, qui est le triomphe de la vérité. Ce devrait être ce noble but du triomphe de l'Eglise qui devrait dominer tous ces débats, et non des triomphes académiques, des palmes de grammairiens, des victoires de journalisme.

Or, n'est-il pas possible de nous entendre enfin, de comprendre mieux nos intérêts, de nous demander quelles sont les causes réelles de nos dissensions. Avant que le mal ne soit irréparable ; avant que la division qui nous sépare ne devienne un abîme, ne pourrait-on pas constater qu'il n'existe aucune raisons réelles, nécessaires, péremptoires de séparation. Nous sommes catholiques : or, la doctrine de l'Eglise est *une* ; et cette doctrine c'est la vérité. Cependant, des deux côtés, ou plutôt de plusieurs côtés, on dit blanc et noir sur les mêmes questions et sur des questions capitales ; et chacun prétend avoir la vérité pour soi. Il faut bien, pourtant, que l'erreur soit quelque part. La vérité ne peut pas se trouver simultanément dans deux propositions contradictoires. Ne serait-il pas possible d'examiner ces questions sans passion, sans préjugés, avec le désir sincère et libre de toute arrière-pensée, de bien constater quelle est la vérité ; et la ferme résolution de l'embrasser franchement là où nous la trouverons ? Il y a des vérités certaines ; des principes primordiaux que nous admettons tous. Ne pourrions-nous pas, en partant de ces principes certains et admis de tous, à la lumière de la vérité catholique, examiner ces questions des rapports de l'Eglise et de l'Etat, en venir à des conclusions uniformes et les adopter de bonne foi, quand bien même elles blesseraient quelques susceptibilités ou quelque orgueil de parti ; quand bien même il faudrait, pour cela, briser quelque petite idole bien chère, à laquelle certaines doctrines fausses, mais tou-

jours caressées au fond du cœur, nous aurait fait consacrer un culte et maintenir des autels.

En un mot, n'est-il pas possible de bien constater quels sont précisément les droits de l'Église en Canada, et d'indiquer sûrement la ligne de démarcation qui sépare le domaine de juridiction des autorités religieuses et civiles. Ces droits et ces principes reconnus, il n'y aurait plus qu'à en déduire des conséquences logiques, pour résoudre sûrement les questions qui nous divisent.

C'est pour travailler à la réalisation de ce but que je soumetts, à ceux que la question intéresse, les quelques réflexions suivantes.

Je ne me dissimule pas les difficultés que présente la solution d'une telle question. Je sais que pour traiter à fond ce vaste sujet, il faudrait plus de loisirs que ne m'en laisse le travail professionnel de chaque jour; une bibliothèque telle que malheureusement il n'en existe pas à Montréal; et ce qui plus est, l'intelligence parfaite de ces grands principes, et des connaissances qui ne peuvent s'acquérir que par plusieurs années d'étude spéciale. Aussi, n'ai-je pas la prétention de résoudre ces questions. Heureux si je puis seulement contribuer, dans la mesure de mes forces, à dissiper un peu les nuages qui l'enveloppent, et fournir quelques matériaux, ne fut-ce qu'une simple pierre, à l'édification de nos libertés religieuses et sociales.

II

Ces questions des rapports de l'Église et de l'État sont de l'ordre le plus élevé. Ce serait, par conséquent, en méconnaître le caractère et les rapetissér, que de les restreindre au point de vue étroit du droit civil. Elles sont une des matières les plus importantes du droit public et du droit naturel. Il faut donc les envisager de plus haut, et les étudier au point de vue de la théologie, de l'histoire et de la philosophie. C'est le sentiment de deux éminents jurisconsultes contemporains, messieurs Sébire et Carteret.¹ Je dis : au point de vue de la théologie, car pour se former une idée juste de ce que sont les droits de l'Église, il faut l'étudier dans sa fondation, son caractère, son but et son fonctionnement divins; au point de vue de l'histoire, afin de connaître et d'apprécier la nature de son action sur les peuples, ses rapports avec les gouvernements humains,

¹ " Cette question est grave; elle n'appartient pas toute entière à la science " du droit. Ce n'est donc pas seulement avec des textes de droit qu'il faut la " toucher. La religion, la politique et la philosophie la revendiquent à la fois." — Sébire et Carteret. Encyclopédie de la science du droit, v°. Appel comme d'Abus.

ses traditions, les droits qu'elle a possédés, les immunités qu'elle a revendiquées de tout temps ; par quel travail d'organisation et de civilisation elle a créé les peuples chrétiens ; avec quel caractère d'autorité et d'indépendance elle a poursuivi sa marche glorieuse à-travers les siècles ; enfin, au point de vue de la philosophie, car il est important d'examiner, à la lumière de la saine raison, quel doit être son caractère, sa supériorité vis-à-vis les pouvoirs civils, la liberté complète dont elle doit jouir dans les limites de sa juridiction, sa suprématie, son immutabilité : en un mot ce que doit être l'Eglise de Dieu.

Je sais que les développements qui vont suivre seront regardés, par plusieurs, comme inutiles et même déplacés. Ce sont des vérités élémentaires qu'il est si peu permis d'ignorer, que leur énonciation pourra même soulever, chez quelques sages du jour, le sourire de la pitié. D'autres trouveront à mes remarques une *odeur de sacristie* qui devra certainement les ennuyer.

J'en suis vraiment désolé ! Cependant, il est un fait sur lequel je ne puis fermer les yeux : c'est que tous ces dédaigneux sont les premiers à ne pas apercevoir les conséquences nécessaires qui découlent de ces principes élémentaires, comme le prouvent certaines productions anonymes ou autres, qui fourmillent des plus déplorable erreurs. C'est surtout pour eux qu'il est nécessaire de rappeler ces principes, afin de leur démontrer les relations essentielles qui existent entre ces principes, et certaines conséquences qu'ils répudient de toutes leurs forces.

Je ne ferai qu'énoncer, aussi brièvement que possible, ces vérités fondamentales que j'ai déjà eu l'occasion d'établir, me contentant d'ajouter seulement, à la démonstration que j'en ai faite, les quelques développements que requièrent les besoins de ma thèse.

III

SOUVERAINETÉ, INDÉPENDANCE ET LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

Je me demande d'abord : Qu'est-ce que l'Eglise ? " C'est, dit André, l'assemblée des fidèles qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, font un même corps dont Jésus-Christ est le chef." ¹ De Héricourt, ² en donne une définition analogue, d'après St. Cyprien.

¹ Cours Alphabétique et Méthodique de Droit Canon, vol 3, vo. Eglise. P. 489.

² Lois ecclésiastiques. P. 16.

La définition du Catholicisme, celle adoptée par tous les théologiens catholiques, comme résumant la doctrine de tous les Saints Pères, et que tout chrétien doit savoir par cœur, est la suivante :

“ *L'Eglise est la société de tous les fidèles, réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife Romain.* ”¹ Bossuet l'appelle avec St. Paul : “ le vrai tabernacle de Dieu et des hommes. ” “ C'est, dit-il, l'Eglise catholique où Dieu habite, et dont le plan est fait dans le ciel. ”² St. Jean l'Evangeliste, écrivant l'Apocalypse, va aussi chercher dans le ciel les desseins de la sainte Eglise de Dieu.

Telle est l'idée que la révélation et la science nous donnent de l'Eglise.

Je me demande ensuite : Quels sont les droits de l'Eglise vis-à-vis les pouvoirs civils ?

A mon sens, il est un moyen infaillible de résoudre toute question de cette nature, dans le sens de la vérité : c'est d'en aller chercher la solution dans la doctrine de l'Eglise.

Ainsi, sur toutes ces questions, la première chose à se demander est celle-ci : Quelle est, sur ce point, la doctrine de l'Eglise ? Car si nous sommes catholiques, nous devons admettre, sans aucune restriction ni réserve et comme la vérité, tout ce qui découle de son enseignement divin.

Or, c'est une vérité qui s'impose à la conscience des fidèles, puisque le “ Pontife Romain ” l'a promulguée comme chef suprême de la catholicité, et l'a enseignée comme docteur *infaillible* de l'Eglise universelle, que :

“ L'Eglise est une société vraie et parfaite ; pleinement libre ; qu'elle jouit de droits propres et constants, à elle conférés par son divin fondateur, et qu'il n'appartient pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer. ”³

Inutile de rappeler ici comment un Dieu daigna présider, en personne, à l'édification de ce chef-d'œuvre de société. Inutile de redire

1 Bergier, Dict. Théol. Dogmat., vo. Eglise.

2 Bossuet, sermon sur l'Unité.

Maupied définit l'Eglise : “ la première société : la société par excellence, de laquelle se sont formées toutes les sociétés humaines. ”

3 Proposition contradictoire de la XIXe Prop. du *Syllabus* condamnée par Sa Sainteté Pie IX, d'après les allocutions : *Singulari quadam*, du 9 décembre 1851 ; *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860 ; *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

les divins oracles par lesquels il en cimentait la pierre fondamentale et en constitua les colonnes majestueuses. Il n'est pas un chrétien éclairé qui ne les ait présentes à son esprit.

Il suffira d'observer que le Christ, intervenant en personne pour fonder en ce monde une société dont le but est le plus noble et le plus élevé que l'esprit de l'homme puisse concevoir, il serait absurde de croire que le divin Législateur n'a pas fondé une société parfaite, parfaitement organisée, et investie de tous les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'atteindre son but ; que cette fondation en un mot, ne soit pas la société par excellence. Cette appréciation de la divine société du Christ, doit être la même pour les protestants comme pour les catholiques ; car, les protestants sincères croient que leur église est la vraie Eglise de Dieu ; et je ne conçois pas qu'un chrétien ait une moins haute idée de la société fondée par la Souveraine Sagesse.

C'est ainsi que cette grande institution de l'Eglise se présente à nous dans la clarté brillante de la foi. Pour peu que l'on s'arrête à en contempler les vastes proportions, l'esprit reste comme anéanti devant l'imposante majesté de ses formes. Dans la législation mosaïque, admirable système religieux, social et politique qui faisait pâlir les chef-d'œuvres de Licurgue, de Solon, de Minos et de Numa, le divin Législateur ne faisait cependant qu'élever le vestibule de l'Eglise chrétienne. Le Christ mit trente trois ans à en poser les assises ; et il semble que sa divine sagesse ne crut pas devoir consacrer un moindre temps à en préparer les vastes flancs, pour qu'elle pût embrasser toutes les nations et tous les siècles. Par sa base, elle touchait au berceau du genre humain ; son sommet devait se perdre dans l'éternité.

Voilà ce que la foi nous ordonne de croire. Et comme toujours, les données de la foi sont conformes à celles de la raison.

En effet, le plus simple raisonnement nous dit qu'il était de la sagesse divine de donner à cette société, vaste comme l'univers, embrassant le temps et l'éternité, devant survivre à toute organisation humaine et surnager à tous les naufrages des siècles, à laquelle il devait confier le dépôt sacré de sa doctrine, une organisation parfaite, une action indépendante de tout pouvoir concurrent, et qu'elle ne dépendît que de Dieu. " Il lui donna, dit Charles de Ste. Foi, la constitution et les formes qui devaient la régir, afin qu'elles fussent bien l'œuvre de Dieu, et que la main téméraire de l'homme n'osât plus y toucher. Sur ce point, tous les chrétiens sont d'accord, et les protestants pensent comme nous."

Il fallait à l'Eglise une indépendance absolue vis-à-vis des pouvoirs civils, une autorité souveraine, s'exerçant dans le domaine

religieux, pour que l'Eglise possédât ce troisième caractère *essentiel* à l'accomplissement de sa mission dans le monde, je veux dire, l'infaillibilité. Car, l'Eglise étant fondée pour opérer le salut du genre humain, en lui faisant pratiquer le culte du vrai Dieu, ne peut remplir cette sublime mission, qu'en enseignant la vérité. Or, l'Eglise ne peut enseigner la vérité qu'en autant qu'elle la possède; et elle ne peut offrir de garantie infaillible qu'elle la possède et la possèdera toujours, qu'en autant qu'elle a la garantie de l'infaillibilité. Or, l'Eglise ne peut posséder l'infaillibilité, sans qu'il y ait en elle une autorité possédant cette infaillibilité et pouvant indiquer ce qui est vrai et ce qui est faux. De plus, il faut que cette autorité soit supérieure et souveraine, c'est-à-dire au-dessus de toute autre autorité dans sa sphère, et indépendante de tout autre pouvoir, de manière qu'elle ne puisse subir aucun contrôle. Car, si l'on admettait, en quelque matière que ce fût, un pouvoir supérieur à celui de l'Eglise et duquel elle dépendît, il faudrait admettre qu'elle peut recevoir des lois; qu'elle peut voir ses décisions empêchées, supprimées ou modifiées par ce pouvoir supérieur; par conséquent, que ses décisions, *vraies*, peuvent être modifiées dans le sens de l'erreur; que la proclamation de la vérité peut être empêchée, un de ses dogmes supprimé de son enseignement, ce qui serait ériger en principe et en droit le triomphe et le règne de l'erreur.

A mon sens, il faudrait admettre, comme conséquence inévitable de tels principes, que l'Eglise n'est pas infaillible, qu'elle peut enseigner l'erreur, ou l'admettre implicitement comme vérité, ce qui constituerait un enseignement erroné; par conséquent, que l'Eglise ne peut guider infailliblement l'homme dans la pratique du vrai culte dû à Dieu, qu'elle est impuissante à le conduire sûrement jusqu'au port du salut; comme conséquence d'un ordre secondaire, que son enseignement et ses lois, pour ce qui concerne les principes régissant les sociétés humaines, peuvent être faux ou injustes et ne pas guider ces sociétés vers leur but; et comme suprême conséquence, qu'elle ne remplit pas le but pour lequel Jésus-Christ l'a fondée: par conséquent, qu'elle n'est pas l'Eglise de Dieu.

Voilà à quelle conclusion inévitable l'on arrive, en niant à l'Eglise sa souveraineté et son indépendance, et en voulant la soumettre, sous quelque rapport, au contrôle d'un pouvoir étranger, c'est-à-dire, à la négation de l'Eglise elle-même.

IV

Or, il n'y avait rien de plus facile, pour le divin législateur, que d'imprimer à son Eglise les trois grands caractères d'autorité souveraine, d'indépendance et d'infailibilité qui étaient essentiels à l'accomplissement de sa mission dans le monde.

Caractère d'autorité souveraine : Jésus-Christ étant Dieu, il ne pouvait exister de bornes à son autorité. Sa nature humaine n'opposait pas de limites à sa puissance divine, puisqu'il disait : "*Tout ce qui est à mon Père est à moi.*"¹

Or, cette suprême autorité, il la délègue à son Eglise en disant à ses apôtres : "*Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie.*"²

"Jésus-Christ, dit Pey, envoyé de son père avec une pleine autorité pour former un nouveau peuple, a commandé en maître en tout ce qui concernait sa religion."³ Et pour ne laisser aucun doute sur la plénitude de cette puissance, il leur donne contrôle sur cette partie de l'humanité qui échappait à toute autre autorité qu'à celle de Dieu : sur le domaine de la conscience.⁴ Enfin, ne voulant laisser subsister aucune borne à cette puissance de l'Eglise, et se rappelant que l'homme, héritier naturel du royaume céleste, allait être rétabli, par la Rédemption, dans toutes ses prérogatives d'enfant de Dieu, il veut que la puissance de l'Eglise ne soit pas absolue sur la terre seulement, mais que son action s'exerce jusque dans les cieux,⁵ voulant pour ainsi dire, limiter sa propre puissance par celle de son Eglise, et se départir en sa faveur, non seulement de la royauté religieuse de la terre, mais même de la royauté du ciel. Voilà quelle est la puissance incommensurable de l'Eglise !

¹ St. Jean, chap. XVII, v. 15. St. Jean (chap. XIV, v. 10.

"*Vous ne croyez point que je suis dans le Père et que le Père est en Moi ? Cependant, les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même. Mais le Père qui demeure en moi, c'est lui-même qui agit.*" Et ailleurs : "*toute puissance m'a été donnée dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.*"

Un fait important à noter, est que le Philosophe payen Confucius, qui vivait au VI^e siècle avant l'ère chrétienne, avait la prévision de ce pouvoir extraordinaire du Christ : "*Le Saint envoyé du ciel, dit-il, saura toute chose, et aura tout pouvoir au ciel et sur la terre.*" Morale de Confucius, p. 195. (Rohrbacher).

² Matth. XVI, 18, 19.

³ De l'autorité des deux puissances. Cité par André, Droit Canon.

⁴ "*Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.*"

⁵ "*Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*"

V

L'autorité de l'Eglise une fois établie, son indépendance en découlait naturellement. Or, c'est encore une *vérité de foi*, que l'Eglise est absolument indépendante de tout pouvoir civil.

En effet, le fondateur du Christianisme en disant à ses apôtres : "Allez, enseignez toutes les nations." ¹ "Préchez l'Évangile à toute créature." *Inculquez l'Évangile à temps et à contretemps.*" ² *Ne craignez point ceux qui tuent le corps et n'ont aucun pouvoir sur l'âme,*" ³ leur a indiqué suffisamment qu'ils devaient la parole de vie à toutes les nations indistinctement, qu'ils ne devaient pas être arrêtés par les limites des empires, ni par le pouvoir arbitraire des princes, dans l'accomplissement de leur œuvre évangélique. C'est par conséquent une doctrine erronée, que celle qui admet la nécessité, pour les successeurs des apôtres, d'obtenir un permis du pouvoir civil, pour exercer leur ministère; de faire régler, par les citoyens ou les magistrats, la manière, le temps et le lieu dont ils l'exerceront, l'opportunité ou l'inopportunité de leur action évangélique; enfin, qu'ils doivent borner leurs prédications aux seuls peuples dont les souverains agrément leur mission.

Toute cette doctrine se résume dans la proposition suivante, qui est aussi la contradictoire d'une de celles condamnée par le chef *infaillible* de l'Eglise :

"La puissance ecclésiastique doit exercer son autorité, même sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil." ⁴ Ce qui prouve que nous donnons aux textes ci-dessus une juste interprétation.

"L'indépendance de l'Eglise, dit Mgr. Romo, Evêque des Canaries, ⁵ est un dogme corrélatif de la foi, son gouvernement est immuable, son pouvoir divin; et afin que jamais, sous quelque prétexte que ce fût, on ne put élever des doutes sur cette vérité importante, le Seigneur délégua aux évêques le même pouvoir avec lequel l'avait envoyé son père éternel."

1 St. Marc. XIV.

2 St. Paul Tim. IV. v. 2.

3 St. Marth. X, 18.

4 Contradic. de la XXe. Prop. du *syllabus*, condamnée suivant la doctrine de l'alloc. *Meminit unusquisque*, 30 sept 1850.

5 Indép. constante de l'Egl. du pouvoir civil, Part I. chap. I.

"Une puissance immédiatement émanée de Dieu, dit Pey, ¹ est, de sa nature, indépendante de toute autre puissance,... Or, telle est la puissance de l'Eglise."

"Nulle puissance, dit Lacordaire, ne saurait être conçue sans souveraineté, c'est-à-dire, sans être indépendante de ceux qu'elle régit. Une puissance qui serait dépendante de ceux qu'elle régit, ne serait pas une puissance, mais une servitude... l'Eglise n'a pas été envoyée aux hommes comme une esclave, mais comme une maîtresse."

Et ailleurs : "Sans la suprématie spirituelle, l'unité n'est qu'une chimère; sans l'indépendance temporelle, la suprématie n'est que la mise en esclavage de la vérité."

"Cette autorité, dit Bergier, est évidemment divine, puisque Jésus-Christ est Dieu; elle est indépendante de la puissance civile, puisque le Sauveur a établi son Evangile malgré les puissances de la terre."

Ces deux principes fondamentaux de l'autorité suprême et de l'indépendance de l'Eglise, sont deux des plus solides remparts de la vérité catholique. On peut en juger par les assauts furieux que l'ennemi n'a cessé de leur livrer pendant dix-huit siècles. Pénécutions des Césars payens, Schisme Grec, Protestantisme, Gallicanisme, Libéralisme : toutes les plus pernicieuses erreurs sont venues se ruer contre cette base de diamant sur laquelle repose le roc immuable de l'Eglise. Aussi, est-ce avec une sollicitude toute particulière que l'Eglise a défendu son autorité et son indépendance, en condamnant sans ménagement tous les faux principes qui pouvaient y porter atteinte, ⁵ et en les signalant à la réprobation de l'univers catholique.

¹ De l'autorité des deux puissances. Part 3, chap. I, § I.

² 7^e confer. N.-D. Puissance coercitive de l'Eglise. Vol. I, P. 123, 124.

³ 4^e conf. N.-D. Vol. 1^{er}, Page 72.

⁴ Dict. Théolog. Dogm. vo. Autorité.

En regard de telles autorités, surtout de l'autorité infaillible du Pontife Suprême, je me demande ce que valent ces propositions erronées que l'on ne craint pas de répandre dans le public, en ayant soin de se cacher sous le voile de l'anonyme :

"En fait, l'Eglise n'est pas indépendante de l'Etat, puisqu'elle a recours à l'Etat pour obliger les paroissiens à subvenir aux besoins temporels de leurs curés."

"Elle (l'Eglise) est dépendante en certaines choses dans le gouvernement temporel des paroisses, oui !"

⁵ J'ai déjà indiqué ci-dessus plusieurs de ces erreurs condamnées par l'Eglise ; en voici quelques autres, toutes tirés du *Syllabus* : Proposition XXIII^e condamnée : "Les souverains pontifes et les conciles

De ce principe, que l'Eglise est revêtue d'une autorité souveraine et d'une complète indépendance de tout pouvoir civil, il résulte nécessairement que l'Eglise possède le souverain pouvoir de gouverner, de légiférer et de juger. Sans l'exercice de ces trois pouvoirs administratif, législatif et judiciaire, nulle société n'est possible. C'est là une vérité qui semble axiématique, et ne pas requérir de démonstration. "Jésus-Christ en quittant la terre," dit de Héricourt, auteur peu suspect, puisqu'il est Gallican, "a laissé à son Eglise le droit de faire exécuter les lois qu'il lui avait prescrites, d'en établir de nouvelles quand elle le jugerait nécessaire, et de punir ceux qui n'obéiraient point à ses ordonnances. C'est là l'origine et le principe de la juridiction ecclésiastique, dont le fils de Dieu fait homme a confié le dépôt sacré à ses apôtres, pour le remettre à ceux qui doivent gouverner l'Eglise après eux, jusqu'à la consommation des siècles."¹

Au reste, ce sont là de ces vérités qui sont tellement de sens commun, qu'elles peuvent être pris pour des axiômes. Ceux qui, toutefois, concevraient des doutes sur ce point pourront, en consultant les auteurs de droit canonique et de théologie dogmatique, entr'autres Bergier et André, aux titres : Loi, Législation, Autorité, ainsi que le magnifique exposé du droit canonique de Maupied,² avoir une démonstration complète de cette vérité, et constater par combien de canons des conciles œcuméniques, de Bulles, d'ordon-

œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir; ils ont usurpé les droits des princes, et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs." — Lettre apostolique *Multiplies inter*, 10 juin 1854.

Prop. XXV. condamnée: "En dehors du pouvoir inhérent à l'Episcopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément, ou tacitement, par l'autorité civile, révoquant par conséquent, à volonté, par cette autorité civile." — Lettre apostolique. *Ad apostolicæ* 22 août 1851.

Prop. XXXIX. condamnée: "L'Etat, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite." — Alloc. *Maxima quidem* 9 juin 1862.

Prop. XLI. condamnée: "En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut." — Lettre apostolique. *Ad apostolicæ* 22 août 1851.

Prop. XLIV. condamnée; 1er Part. "L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs, et la direction des âmes." — Alloc. *In consistoriali* 1er nov. 1850. — Alloc. *Maxima quidem* 9 juin 1862.

Prop. XLIX. condamnée: "L'autorité laïque peut empêcher les Evêques et les fidèles de communiquer librement entre-eux et avec le Pontife Romain." — Alloc. *Maxima quidem* 9 juin 1862.

Prop. LIV. condamnée: "Les rois et les princes, non-seulement sont exempts de la juridiction de l'Eglise, mais même ils sont supérieurs à l'Eglise, quand il s'agit de toucher les questions de juridiction." — Lettre apostolique *Multiplies inter* 10 juin 1851.

¹ Lois Ecclésiastiques. P. 18.

² Maupied, Compendium juris Canonici. Aussi l'Eglise et les lois éternelles des sociétés humaines, du même auteur.

nances des princes séculiers et de savantes dissertations des plus grands génies de la chrétienté, ces droits ont, de tous temps, été reconnus à l'Eglise.

VI

L'idée de souveraineté et d'indépendance absolues implique nécessairement l'idée de liberté absolue.

L'Eglise est donc, vis-à-vis les pouvoirs séculiers, libre d'une liberté souveraine et absolue, à elle concédée par celui à qui " toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre." ¹ " La liberté, dit André, ² est le droit originel de l'Eglise ; son divin fondateur la lui a conquise en la formant : *Non sumus ancillæ filii, sed libera, quâ libertate Christus nos liberavit*, (Gal. IV, v. 1), et il a dit à tous ses enfants : Désormais la liberté est votre vocation : *Vos enim in libertatem vocati estis fratres*, (Ibid. V, 13). Porter atteinte à la liberté de l'Eglise, c'est aller directement contre les desseins de Dieu qui, selon St. Anselme, n'aime rien tant que la liberté de son Eglise. *Nihil magis deligit Deus in hoc mundo, quam libertatem Ecclesiæ suæ*. (Epist. IV, 9).

Demander si l'Eglise est, de droit, libre de toute domination civile, c'est demander si Néron, Domitien, Dioclétien, Julien l'apostât avaient le droit d'étouffer le Christianisme dans le sang de millions de martyrs, pour faire respecter quelques lois arbitraires de l'Empire Romain. " S'il était possible ; s'il était même imaginable, dit l'Archevêque de Cologne, que l'Eglise fut soumise à l'Etat, et son autorité surbordonnée à la puissance politique, dès lors, toutes les persécutions exercées dans l'antiquité et de nos jours contre le Christianisme, contre les chrétiens, contre leur doctrine, par les Césars comme par les rois, seraient justifiées." ³

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, l'Eglise a combattu, dans tous les lieux et dans tous les siècles, pour le maintien de cette précieuse liberté. Ni le glaive, ni les bûchers, ni les plus noirs cachots ne l'ont fait renoncer un instant à cette grande prérogative. " Il ne se trouve, dans l'Histoire ecclésiastique, aucune trace d'un devoir avoué ou reconnu par les apôtres, de se laisser imposer un *frain quelconque*, dans l'exercice de leurs droits et de leurs

¹ Math. XVIII, 18 et 20.

² Cours Alph. et méthod. de Droit Canon. Vol. 4, vo. Liberté. P. 314.

³ De la Paix entre l'Eglise et les Etats. Page 47.

“devoirs, sur tout ce qui se rapportait au gouvernement de l'Eglise.”¹ Et depuis le crucifiement de St. Pierre, jusqu'aux illustres prisonniers de Fontainebleau et du Vatican, 12 millions de martyrs ont cimenté de leur sang, le principe de la liberté de l'Eglise.

Tout récemment encore, l'enseignement infaillible du chef de l'Eglise est venu illuminer cette question des rayons de la vérité catholique. En effet, en condamnant solennellement les propositions indiquées au Syllabus comme propositions 19 et 30, le St. Siège a érigé en vérité de foi, “*que l'Eglise est une société pleinement libre, et que cette immunité de l'Eglise ne tire pas son origine du droit civil.*”² C'est-à-dire que le droit civil ne peut porter atteinte à ce droit, qui est audessus de son action.

F. X. A. TRUDEL.

(À continuer.)

¹ Mgr. Droste de Vichering *de la paix entre l'Eglise et les Etats* P. 154.

² Propositions condamnées: 1er partie de la XIXe: “L'Eglise n'est pas une société vraie et parfaite, pleinement libre.” Prop. XXXe: “L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.”

VALENTINE

NOUVELLE

PREMIÈRE PARTIE

(Suite.)

IX.

Paul, quelques jours après, se sentit à bout de forces et de courage. Quand il essayait de sourire, ses lèvres se contractaient. Une torpeur mortelle s'empara peu à peu de lui. Il n'accusait personne, ni Valentine, ni Frédéric. Ce n'était pas la faute de Valentine si elle ne l'aimait pas. Quant à Frédéric, lui ou un autre, peu importait. Du reste, on ne pouvait facilement discerner si ses assiduités étaient sérieuses ou simplement de bienséance. Frédéric était de ces gens qui ne sortent jamais d'eux-mêmes. Pareil à ces hommes d'esprit qui sont les premiers et quelquefois les seuls à rire de leurs bons mots, on ne savait jamais s'il cherchait à plaire ou s'il se donnait à lui-même l'agréable exercice de son amabilité. Paul, par nature, par caractère, par l'absence des qualités militantes qu'engendrent les difficultés de la vie et la lutte habituelle contre la destinée, ignorait les mesquines agitations de la jalousie, agitations qui se résolvent par la haine d'un rival et des assauts de galanterie où le plus adroit remporte la victoire. Ces combats périlleux des âmes vulgaires, pour la conquête de quelque beauté vaniteuse,

paraissent méprisables aux sentiments vrais. Gagner une femme, comme on gagne une course, a quelque chose en soi de vil, où l'amour-propre seul trouve son compte. Homme de sentiment plutôt que d'action, Paul s'enveloppa dans une tristesse morne, sans issue, dans un isolement moral en face duquel il dressait son amour dans toute sa hauteur, pour le mesurer avec épouvante. Sa santé s'altéra.

— Mon fils, lui dit un matin madame de la Fosse, tu aimes Valentine.

— Oui, répondit-il.

— Ah ! parle donc, cher enfant ! J'irai demain chez M. du Breuil.

— N'y allez pas, ma mère.

Ces mots étaient une révélation. Madame de la Fosse, qui, du fond de ses entrailles de mère, repoussait l'idée que son fils avait pu se briser contre un refus, fut forcée de reconnaître intérieurement que si son fils désapprouvait une démarche près de M. du Breuil, c'était parce qu'il la jugeait inutile.

— Ma mère, reprit Paul, j'ai honte de vous paraître si faible. J'ai honte de vous demander, à peine de retour près de vous...

— Tu veux voyager ! s'écria madame de la Fosse.

Puis, le premier moment de surprise et de douleur passé, elle ajouta :

— Oui. Tu as peut-être raison. Eloigne-toi, au moins pendant le reste des vacances. Quand tu reviendras, nous habiterons notre maison de ville. Les occasions de rencontrer mademoiselle Valentine seront plus rares.

— Vous êtes bonne, ma mère. J'avais quelque honte d'être si faible ; je n'en ai plus. Je me sens déjà plus fort en m'appuyant sur votre cœur. Promettez-moi une chose : ne dites rien à mon père.

— Il est meilleur que moi, mon fils.

— Oui, mais... un militaire ! Il ne comprendrait pas...

— Ah ! cher enfant, dit madame de la Fosse avec un doux sourire, crois-tu donc que, s'il ne m'eût pas obtenue il n'aurait pas souffert, tout militaire qu'il était ? Pauvre cher amoureux ! Les blessures du cœur sont les mêmes partout. Nous te consolons. Tu te consoleras. Mademoiselle du Breuil est donc bien difficile ! Elle ne sait pas...

— N'en dites pas de mal, ma mère ! s'écria Paul avec prière.

— Ah ! comme tu l'aimes ! Elle ignore peut-être à quel point...

— Je l'ai aimée sans m'en douter, instinctivement. Cela me paraissait aussi simple et aussi naturelle que de boire l'eau de la source lorsque j'ai soif dans la campagne déserte. Et à présent...

Il faut que je parte, ma mère, il le faut. Où irai-je ? Je n'en sais rien. Le plus loin possible.

— Prends garde à la solitude, mon fils.

— Oui. Mais j'y songe, monsieur du Chatenet... vous savez?... Le baron du Chatenet, ce vieil ami de mon père chez lequel j'allais souvent dîner pendant mon séjour à Paris..... Il a loué une maison de campagne près de Versailles. J'y suis allé, et il m'a invité à y passer quinze jours, un mois, le temps que je pourrais. Je puis y retourner.

— Le baron du Chatenet, mon cher enfant, a deux jeunes filles charmantes.

— Oh ! je les connais, dit Paul, avec un sourire d'indifférence.

— Le dépit, mon Paul, fait souvent faire des sottises. N'oublie pas qu'il est dangereux, et déloyal en même temps, de contracter un lien éternel quand on a déjà une tendresse dans le cœur.

— Soyez tranquille, ma mère. Il y a d'ailleurs toujours nombreuse compagnie chez le baron du Chatenet.

— Il joue à la Bourse, je crois.

— Pensez-vous ? Qu'importe !

— C'est un honnête homme, continua madame de la Fosse, après un instant de réflexion. Va chez lui puisqu'il veut bien t'accueillir. Sa maison est honorable et tu y trouveras sans doute des distractions. Tu partiras quand tu voudras, mon fils.

— Et... vous ne direz rien à mon père ?

Madame de la Fosse regarda son fils avec une affectueuse gravité.

— Paul, lui dit-elle, tu as peut-être trop de fierté. Ce qui t'arrive n'a rien qui te rabaisse. En souffrir, c'est bien ; en être humilié, c'est trop. Veux-tu connaître ma pensée toute entière, mon cher fils ? Je ne me figure pas que le dernier mot soit dit entre Valentine et toi.

— Ah ! vous vous trompez, ma mère ! s'écria Paul avec véhémence. Elle ne m'aime pas. Je le sais. Je ne m'exposerai pas une seconde fois à ses dédains.

Et il fixa lui-même le jour de son départ.

X

La veille de ce jour, il voulut se plonger dans les souvenirs de son amour, s'en rassasier une dernière fois afin de s'en débarrasser ensuite pour jamais. Après le dîner, il monta dans sa chambre sous prétexte de se coucher de bonne heure, puis il redescendit doucement et franchit les portes du Fayon en faisant taire et en

chassant les chiens qui s'obstinaient à le suivre. Son fusil sous le bras, il se dirigea vers le Breuil, afin de revoir encore la maison qu'habitait Valentine. C'était un sacrifice suprême qu'il faisait à sa tendresse avant de l'immoler.

La nuit était sereine. Un calme imposant, presque effrayant, régnait sur les coteaux. La lune brillait, éclatante dans sa nudité lumineuse. Ses rayons tombaient crûment à certaines places, comme des plaques blanches sans reflets et sans chaleur. Les rochers, d'un côté, semblaient des fantômes géants; de l'autre dans l'obscurité, leur masse compacte n'avait plus que des formes indé- cises, menaçantes, et noires comme l'entrée d'une caverne. Le dessous des grands arbres restait dans de mystérieuses ténèbres, et Paul tressaillit malgré lui en passant sous les vieux châtaigniers, lorsque les fruits mûrs s'échappaient des pelons entr'ouverts, et frappaient la terre avec un bruit sec.

Paul subissait l'influence de la solitude des nuits. Comme la gloire, comme la vertu, comme l'amour, comme toutes les abstractions sublimes qui renferment les fortes et salutaires émotions, elle semble dire: "Pas de profanes! Risque ta vie ou retire-toi." Elle donne aux âmes les mieux trempées des terreurs subites, involontaires, pendant ces heures solennelles où les bruits ont une résonance triple, où les troncs d'arbres dressent devant vous, comme pour vous attirer et vous étreindre, leurs grands bras menaçants et décharnés comme ceux de la mort, où les pieds mal assurés se heurtent et trébuchent sans cesse contre les obstacles inaperçus. Quand elle ne peut défendre et rendre inviolable à l'homme ses retraites par la dent des animaux féroces, par le dard des serpents, elle fait circuler dans ses clairières les hurlements des chiens errants, des loups affamés et poltrons, elle cache des assassins dans ses gorges profondes, elle ammoncelle les orages, elle foudroie, elle égare, elle multiplie l'horreur et l'épouvante. Et cependant, elle est toujours bien belle, la solitude des nuits, pour celui qui ose l'affronter sans pâlir.

Tandis que Paul s'avavançait lentement, un cri sinistre déchira le silence.

Une chouette se mit à chanter.

— Heureusement je ne suis pas superstitieux, pensa Paul. Un Romain aurait rebroussé chemin et serait rentré chez lui.

Il n'était pas superstitieux, mais il pressa le pas pour ne pas entendre cette clameur lugubre, présage de mort, disent les paysans, et assez semblable à la plainte d'un enfant à l'agonie. Ayant à descendre une pente rapide, Paul creusait dans le sol comme des marches d'escalier à coups de talon. Sur l'autre ver-

sant de la colline, pendant qu'il s'avavançait péniblement sur un sol presque nu et montagneux, le même cri retentit près de lui.

La chouette l'avait précédé et semblait l'attendre pour le saluer au passage.

Ces rencontres-là sont peut-être une des plus attristantes épreuves des nuits solitaires, surtout quand on n'a pas de fusil. Paul en avait un et ne put supporter plus longtemps cette poursuite acharnée et moqueuse, ce cri strident, monotone, continu, décidément hostile et de mauvais augure. Il visa avec colère, un peu au hasard, et fit feu.

La chouette, non atteinte, s'envola plus loin, sur les hauteurs, vers la route de Nexton, route qui dessert les domaines du Breuil et du Fayan. Paul, qui avait pris à travers champ pour n'être pas vu, ne songea plus à cette précaution, et s'élança sur les traces de l'oiseau, malgré le voisinage de la route. La chouette s'était arrêtée sur un des chênes qui la bordaient. Paul la voyait remuer le feuillage et lui tira son second coup. Elle voulut fuir et roula lourdement jusqu'aux dernières branches du bas de l'arbre, où elle se cramponna. Elle avait du plomb dans l'aile. Alors eut lieu un duel étrange. Paul s'approcha sans redouter que la bête immonde lui sautât aux yeux, et fouilla la ramure avec le canon de son arme. Il éprouvait une impression de rage. Il ne pardonnait pas à cette affreuse bête de veuir pour ainsi dire barrer de sombres pronostics le chemin entre Valentine et lui, quoiqu'il eût renoncé à elle. Les funérailles de son amour n'avaient pas besoin d'être accompagnées par cet oiseau de malheur. La chouette, cependant, remontait dans les branches, remontait toujours, en criant effroyablement, et, parvenue au sommet de l'arbre touffu, elle s'y maintint et ne bougea plus. Paul la suivait des yeux. Quand il la vit immobile, il se plaça sous la lumière de la lune et rechargea son fusil. Au moment où il allait le mettre en joue, un coup de feu fit explosion tout près de lui, et l'oiseau sinistre, muet enfin, roula à ses pieds.

— Qui va là ? cria Paul en se mettant instinctivement sur la défensive.

— L'ai-je tuée ? répondit une voix.

— Frédéric ! continua Paul en le reconnaissant. C'est vous ?

— En personne.

Frédéric Mallet se fraya un passage, dans la haie de noisetiers que jalonnaient des chênes, et apparut.

— Vous braconnez donc, mon cher Paul ? dit-il. Quel singulier métier faites-vous ici, et à cette heure ?

— Et vous ? dit Paul.

25 mars 1871.

— Moi, je ne fais rien que de fort ordinaire. Je suis tranquillement la grande route. Je reviens de la chasse.

— Moi aussi.

— Ah ! et vous vous amusez à tirer des chouettes ?

— Vous aussi, je crois. La preuve...

Il poussa du pied l'oiseau inanimé.

— Vous ne l'emportez pas ? reprit-il.

— Que voulez-vous que j'en fasse ? j'ai mieux que cela dans mon carnier. Prenez-la pour clouer à la porte de votre manoir.

— Mon manoir ne se pare que des dépouilles des animaux tués par moi.

— Vous avez l'air triste, mon cher Paul ?

— Triste ? non. Cette sotte bête m'a impatienté.

— Vous revenez de la chasse ; avez-vous diné ? Allons souper à Fontjaudran.

— Merci. Je n'ai pas faim.

— Vous êtes bienheureux. J'ai une faim de loup.

— Alors, bonsoir.

— Je regrette de vous quitter si vite. On ne vous voit plus.

— On me verra encore moins. Je pars.

— Pour où ?

— Paris.

— Ah ! je comprends : quelqu'un à consoler !

Frédéric sentit pour Paul un redoublement d'amitié, et fut sur le point de raconter son amour pour mademoiselle du Breuil. Mais l'appétit et la circonspection peut-être l'en empêchèrent.

— Je suis fâché que vous refusiez mon souper, reprit-il. Voyons, décidez-vous. Dans une demi-heure nous serons à table.

— Merci. Je ne puis réellement pas.

Les deux jeunes gens se serrèrent la main. Frédéric regagna la route et se remit en marche.

— On vous reverra bientôt ? ajouta-t-il tout en s'éloignant.

— Oui, oui ; le plus tôt possible.

— Dites donc, Paul, reprit Frédéric en s'arrêtant et en le rappelant, si vous êtes encore ici mercredi, venez donc déjeuner chez moi, à la ville. Je traite des artistes, des femmes charmantes. Un déjeuner aux bougies. Vous vous amuserez.

— Merci encore, cria Paul, je serai parti. Bien du plaisir !

Ils se séparèrent définitivement.

Dix heures sonnaient à l'église de Condat. Les vibrations de la cloche, apportées par un humide vent d'ouest, s'en allaient mourir dans le creux des vallées. Paul coupa par le plus court et arriva

bientôt dans la prairie qui s'étend sous le jardin du Breuil, dont la terrasse est soutenue par un vieux mur et domine la campagne. Telle est, du reste, la physionomie générale des jardins de ce pays, dans lesquels on a toujours sous les yeux un vaste et magnifique horizon. Paul se glissa dans l'ombre des buissons et remonta la prairie en contemplant la façade blanche de la maison. Une seule fenêtre était éclairée.

— Elle veille, pensa-t-il, elle ne dort pas encore.

Et il envoyait toute son âme se mêler à cette lueur lointaine qui enveloppait Valentine, lorsqu'il remarqua, en se rapprochant, que cette fenêtre à la quelle il adressait de si tendres adieux était celle de la chambre de M. du Breuil.

— Encore une illusion perdue ! dit-il avec un triste sourire.

— Il fit quelques pas au milieu de l'herbe pour mieux voir, pour embrasser d'un coup d'œil cette demeure dont il voulait graver à jamais l'image dans sa mémoire. Mais les rayons de lune qui tombèrent sur lui le firent rentrer bien vite dans l'obscurité du feuillage. Pour rien au monde il n'aurait voulu être aperçu ; il était même un peu honteux à ses propres yeux des concessions que son orgueil faisait à un amour dédaigné.

— Pourquoi ai-je aimé Valentine ? se dit-il. Je n'en sais rien. Pourquoi ne m'a-t-elle pas aimé ? Elle n'en sait rien peut-être. Voilà donc l'amour ! Une force aveugle qui frappe les uns et épargne les autres.

Cette réflexion était un acheminement vers les idées générales qui ne consolent personne, mais qui ôtent pour ainsi dire l'aptitude à souffrir en rendant les hommes inertes et passifs comme des morceaux de bois.

— Bah ! reprit Paul avec un geste d'esclave qui secoue ses chaînes, la vie est trop courte pour l'assombrir ainsi et ne pas en jouir. Dans dix ans d'ici mon cœur aura battu et battra pour d'autres femmes, et Valentine me sera indifférente. Dans dix ans, je serai le premier à rire...

Il s'interrompt. Il avait beau faire, il n'était pas philosophe. Vainement il se dit qu'il y a folie à enfermer sa vie dans une passion, vainement il songea à toutes les ressources que lui offrait l'avenir. La conclusion fut un flot de larmes au milieu desquelles il s'écria :

— Partir ! Ne plus voir Valentine !...

Il regretta sa confiance à sa mère.

— C'est là ce qui me force maintenant à m'éloigner, pensa-t-il. J'ai affligé ma mère et sa stérile compassion me pèse. Absent, je lui écrirai de façon à la rassurer. Son existence reprendra son

cours habituel quand elle verra ou supposera la mienne sortie de l'ornière d'une lâche douleur.

Il méditait et raisonnait ainsi, un peu au hasard. Puis il resta longtemps à la même place, absorbé dans ses pensées vagues qui sont l'ivresse de l'amour, au-dessus de laquelle flotte une harmonie que le cœur chante, mais ne peut traduire. Ses pleurs coulaient toujours, et cela lui causa une sorte de colère.

— Allons, dit-il, en voilà assez. J'ai fait en venant ici un dernier sacrifice. A présent je n'aime plus Valentine. Non, non, je ne l'aime plus !

Il était arrivé sous la terrasse. Il s'apprêtait à franchir la barrière du pré pour se retirer à travers champs. Il leva une fois encore les yeux vers le jardin en s'écriant :

— Je ne t'aime plus, Valentine. Adieu ! adieu pour...

Il n'acheva pas. Il venait d'apercevoir la jeune fille qui, immobile sur la terrasse, le regardait.

Bientôt après, il n'y avait plus de murailles entre eux. Paul l'avait escaladée sans savoir comment, et Valentine n'avait pas fui. Il lui prit la main, qu'elle abandonna à sa douce pression, et sans rien dire, il la couvrit de ses larmes...

Quelques instants du plus éloquent silence s'écoulèrent ainsi, puis la jeune fille, relevant son front que couvrait une chaste rougeur :

— Paul, murmura-t-elle avec émotion, cet instant m'a éclairée : n'aurez-vous rien à dire demain à mon père ?

— Ah ! Valentine, quelle joie... ! Et moi qui voulais partir ! Etais-je fou !

Mais elle se dégagea doucement, lui dit adieu dans un ineffable sourire et s'enfuit vers la maison comme une colombe effrayée.

Paul resta un moment immobile, accablé par son bonheur, et comme ébloui par la vision qui venait de disparaître...

Un quart d'heure après, il était auprès de sa mère, occupé à de tristes préparatifs de départ. On juge de la surprise. La joie remplaça les larmes, et la nuit était avancée que la mère et le fils n'avaient pas épuisé leurs confidences...

XI

Ce ne fut pas Paul qui vint trouver le lendemain M. du Breuil, ce fut M. de la Fosse, et le mariage de leurs enfants fut promptement décidé. Valentine avait une fortune personnelle assez considérable, provenant du chef de sa mère. Cette fortune, sagement administrée

par M. du Breuil, tuteur naturel de sa fille, s'était accrue par l'accumulation des intérêts, et le colonel de la Fosse, quand il en connut le chiffre, éprouva quelque regret de n'être pas plus riche. Il annonça qu'il donnerait à son fils la propriété du Fayon, d'une valeur de cent cinquante mille francs à peu près, il voulut aussi, pour équilibrer le plus possible les apports, ajouter une cinquantaine de mille francs d'économies, et ne se réserver, pour lui et sa femme, que sa pension de retraite. Mais M. du Breuil s'opposa à ce dernier sacrifice.

— J'ai l'assentiment de madame de la Fosse, insista le colonel.

— Vous n'avez pas le mien, répondit M. du Breuil ; vous n'auriez pas celui de votre fils, ni celui de ma fille. Paul est fils unique ; il aura après vous ce que vous lui laisserez. Vous dépouiller pour lui est tout à fait inutile. L'essentiel est que le Fayon et le Breuil soient réunis. J'ai l'intention de former pour nos enfants une exploitation comme on n'en voit pas beaucoup. C'est mon rêve. J'aurais pu en faire de plus brillants. J'ai visé au solide.

— Mon rêve à moi et celui de ma femme, répliqua M. de la Fosse, c'est que notre Paul soit heureux, Or, vous le savez, l'inégalité dans les fortunes respectives est souvent, dans les ménages, la cause...

— Ah ! vous ne connaissez pas Valentine, interrompit M. du Breuil. Elle place l'égalité, non dans les fortunes, mais dans les rangs, dans les caractères, dans les âmes. Je ne prétends pas dire qu'elle s'éprendrait d'un jeune homme qui n'aurait rien. Non. Elle supposerait avec raison, à moins de circonstances extraordinaires, qu'un homme manque de dignité et de fierté en s'enrichissant par sa femme. Ce serait là le seul motif qui guiderait son jugement. Paul, d'ailleurs, a son titre d'avocat, et vous êtes trop modeste de ne pas le faire sonner. Il y a beaucoup de gens qui le considèrent comme un capital. C'est, il est vrai, chez Paul, un capital qui dort, mais on ne pourrait le réveiller à la première alarme.

D'après sa promesse à Frédéric Mallet, M. du Breuil jugea convenable de le prévenir que des engagements venaient d'être pris relativement à Valentine. Il monta donc à cheval un matin et se mit en route pour la ville. Passant devant le moulin de Fontjaudran, il y entra pour demander si Frédéric n'y était pas, ce qui lui eût épargné les trois quarts du voyage. Un jeune régisseur, élégant et vêtu de noir comme un notaire, parfaitement poli et bien élevé, accourut en voyant M. du Breuil à cheval dans une des cours du moulin. Après avoir appris que M. Frédéric Mallet était absent et ne viendrait probablement pas ce jour-là, M. du Breuil s'écria soudainement :

— Quel superbe moulin ! On ne découvrirait pas son pareil sur tout le cours de la Vienne.

— Sans contredit, monsieur, répliqua le jeune régisseur avec une gravité souriante. Il y a autant de différence entre Fontjaudran et les autres établissements de ce genre qu'entre une maison moderne et une cabane de berger. Avez-vous vu notre nouvelle bâtisse ?

M. du Breuil ne regrettait pas l'alliance de Frédéric. Il resta cependant une heure à parcourir et à visiter, dans tous ses détails, ce vaste moulin dont son petit-fils aurait pu devenir propriétaire.

— Quelle ouvrière que l'eau ! dit-il en s'arrêtant devant une des quatre roues gigantesques qui en mettaient deux ou trois cents autres en mouvement. L'eau ne vous demandera jamais une augmentation de salaire. Elle ne murmure jamais, sinon pour vous souhaiter le bonsoir, sa tâche terminée. Vous êtes bien heureux, vous autres. Moi quand je veux du travail, je suis forcé de payer des bras.

— Vous avez la vapeur, répondit le jeune homme.

— La vapeur appliquée à l'agriculture ! C'est bon dans les pays plats, et encore, à titre d'essai, de curiosité. Mais nous, nous ne pouvons même pas employer les chevaux. Il nous faut des bœufs et leur énergique persistance d'efforts.

Puis se livrant à l'accès d'admiration qui ne l'avait pas quitté depuis son entrée, il ajouta :

— C'est une belle chose que l'industrie ! Vous extrayez à bas prix du kaolin, vous le broyez à l'aide d'une force qui ne vous coûte rien, et vous obtenez une pâte avec laquelle vous fabriquez la plus belle porcelaine du monde. Allons, nous sommes dépassés, nous, les laboureurs !

M. du Breuil qui jusqu'alors, s'était assez peu soucié de Fontjaudran, de ses tenants, aboutissants et dépendances, le trouvait incomparable au moment où il allait y renoncer au nom de sa fille. C'était le tribut à l'inconséquence et à la fragilité des sentiments humains.

Frédéric habitait, au centre du quartier neuf de la ville, une jolie maison qu'il avait fait construire en vue d'un mariage prochain. Quand M. du Breuil arriva, deux ou trois domestiques s'empressèrent autour de lui.

— On est déjà à table, dit l'un deux.

C'était précisément le jour du fameux déjeuner aux bougies, et les domestiques pensèrent que M. du Breuil était un des convives. Il fut un peu contrarié de cette circonstance : mais, étant venu de la campagne pour parler à Frédéric, il tenait à ne pas repartir sans-

l'avoir vu. Celui-ci, prévenu par un serviteur, accourut et, malgré les refus réitérés de M. du Breuil, il le força de rester à déjeuner.

— Je n'ai qu'un mot à vous dire, répétait le père de Valentine.

— Un mot ! Ce n'est guère ; répliqua le jeune homme en essayant de lire ce mot dans la contenance de M. du Breuil.

Il le devina vaguement, mais ne consentit point à l'entendre, et entraînant M. du Breuil :

— Je vous tiens et ne vous lâche plus. Après le café, je serai tout à vous.

— Vous avez du monde ?

— Quelques jeunes gens et des artistes. Chacun sera charmé de votre présence ; et elle est pour moi un honneur inattendu dont vous ne voudriez pas me priver.

M. du Breuil, n'ayant pas de motifs graves à alléguer, pouvait difficilement résister à ces instances. Il accepta donc, bien malgré lui, car il songeait à la nouvelle qu'il apportait, et se laissa conduire dans une salle à manger hermétiquement fermée à la lumière du jour et splendidement éclairée par des bougies. Cet usage, un peu suranné dans quelques pays, a encore fort bonne façon dans d'autres. En fait de modes, tout dépend des temps et des latitudes. Frédéric présenta à ses convives le nouveau venu.

Et le déjeuner continua gaiement. On était là pour s'amuser et on s'amusait. Depuis une trentaine d'années, il est admis d'organiser parmi la haute bourgeoisie de la ville un concert annuel, un festival. Une souscription préalable est consacrée à faire venir des chanteurs célèbres. Par sa position, son honorabilité, ses relations et ses goûts artistiques, Frédéric Mallet était naturellement appelé, depuis trois ans, à la surintendance de ce concert, auquel il contribuait pour la plus large part. Depuis trois ans aussi, c'était réglé, un déjeuner dont toute la ville racontait ensuite les somptuosités précédait la fête. Les artistes arrivaient, mangeaient, digéraient, chantaient, soupaient et repartaient. A ce repas, la gaieté était de fondation, ainsi que le vin de Champagne. Elle y était représentée par cinq ou six jeunes gens fort spirituels dont Frédéric connaissait parfaitement les aptitudes, et dont il savait amener fort à propos les reparties plaisantes ou les récits intéressants. En homme habile et en excellent maître de maison, Frédéric personnellement se lançait peu ; il surveillait l'ensemble, et se contentait de jeter en cas de besoin un de ces mots d'un intérêt général sur la chasse, les chevaux, les chemins de fer, l'événement du jour, qui sont comme des étincelles où la conversation prend feu.

Les plus taciturnes parmi les convives étaient deux grandes cantatrices et un grand chanteur. Ils formaient la partie attractive

dans le programme du concert dont la société philharmonique de la ville s'était chargée de remplir les vides. La première grande cantatrice, un peu âgée déjà, mangeait bien, buvait sec, et, quand elle daignait prendre la parole, c'était pour entretenir les assistants de ses enfants, deux merveilles. La seconde grande cantatrice était affable, souriante et flanquée d'un mari qui ne savait que raconter ses prouesses au jeu de dominos. La conversation du grand chanteur se réduisait à citer le chiffre de ses appointements en France, en Italie, en Russie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique. Il faisait preuve à ce sujet d'une mémoire étonnante.

Très-attentif à mettre en relief les qualités de chacun et à augmenter par là sa popularité déjà si grande et si méritée, Frédéric surveillait en même temps le service et maintenait le diapason de la belle humeur. Au dessert, voulant stimuler les trois illustres virtuoses et les mêler à un entretien général, il lança en temps opportun un mot sagement mis en réserve jusqu'à ce moment, et dont l'effet lui était bien connu.

— Pour moi, dit-il d'un air de conviction profonde et en profitant d'un instant de silence, il n'existe qu'un seul opéra au monde : c'est *Guillaume*

Des protestations chaleureuses s'élevèrent de tous côtés :

— Et *les Huguenots* ?

— Et *Robert* ?

— Et *la Muette* ?

— Et *la Juive* ?

— Et *Lucie* ?

— Et *le Trouvère* ?

Si *Roland à Roncevaux* eût été connu alors, on l'eût certainement jeté dans la bataille.

Les trois illustres virtuoses se contentèrent de sourire, mais la discussion musicale soulevée par Frédéric n'en fut pas moins très-vive, très-animée, et termina brillamment le repas.

XII

— Mon cher ami, dit M. du Breuil, après le départ des convives, je vous ai promis de vous avertir dans le cas où je prendrais des engagements relativement à ma fille. J'en ai pris et j'étais venu vous en donner avis.

— L'affaire est manquée ! s'écria Frédéric.

— Avec vous, oui.

— Vous avez tort.

- Je n'en doute pas, mais...
- Et mademoiselle Valentine ?...
- Elle a tort aussi.
- Je ne lui plais pas ?
- Je ne dis pas cela.
- Enfin, elle ne m'aime pas ?
- Non
- Elle a tort, très-certainement elle a tort. Me permettez-vous d'aller le lui dire ?
- Bien volontiers. Je dois vous prévenir pourtant que cette démarche ne changera probablement rien...
- Vous retournez au Breuil ?
- Oui,
- Permettez-moi de vous accompagner.

Par calcul d'amour-propre, Frédéric s'abstint de demander le nom de son rival préféré. Il lui semblait moins désagréable d'avoir à céder la place à un inconnu qu'à un prétendant désigné. Il jouissait du reste d'une parfaite tranquillité d'esprit qui ne laissait pas prévoir des regrets bien profonds. S'étant mis sur les rangs pour obtenir la main de mademoiselle du Breuil, il ne jugeait pas à propos de se retirer sans une explication au grand jour. On le refusait, rien de mieux. Mais il se présentait le front calme afin de mesurer sa défaite, en homme qui a triomphé trop souvent et de trop de manières, pour s'humilier devant un échec accidentel. Grâce à cette façon d'envisager les choses, le jeune négociant conservait toute sa bonne humeur. Chevauchant à côté de M. du Breuil, ils avaient l'air tous les deux de faire paisiblement une promenade de santé.

Dès qu'ils eurent dépassé le mauvais pavé de la ville, Frédéric mit son cheval au galop. La bonne bête que montait M. du Breuil eut peine à suivre.

- Pas si vite ! cria-t-il, ou bien, allez tout seul.
 - J'ai tant d'occupations sur les bras ! répondit Frédéric après avoir ralenti sa course. Ce festival, entre autres, me donne un mal épouvantable. Pourquoi m'en mêler ? me direz-vous. Ah ! je n'ai pu faire différemment. On m'a prié, supplié. Il faudra aussi qu'en revenant du Breuil, je m'arrête à Fontjaudran, puis que je passe aux magasins pour lire mon courrier et y répondre.
 - Voulez-vous remettre à un autre jour votre visite à ma fille ?
 - Non. Je ne suis pas fâché de prendre l'air un peu.
 - Ah !
- M. du Breuil n'était pas en peine de ce que répondrait Valentine.

Il chercha cependant à lui épargner la moitié d'une corvée délicate, et ajouta :

— Vous avez trop d'affaires. Les jeune filles n'aiment pas cela.

— Jusqu'à quinze ans, peut-être, répliqua Frédéric ; mais après cet âge elles deviennent plus raisonnables. Voyons, un temps de galop. Je voudrais être de retour à Limoges pour quatre heures.

— Allez, dit M. du Breuil sans changer son allure. Passez devant. Vous m'attendrez en prenant l'air dans la grande allée de chêne qui conduit à la route.

Frédéric modéra son impatience, remit son cheval au trot, et les deux cavaliers entrèrent bientôt côte à côte dans la cour du Breuil.

Valentine fut un peu surprise de cette visite. Elle s'empressa toutefois de faire apporter des rafraîchissements.

— Oh ! c'est inutile, mademoiselle, dit Frédéric ; nous n'avons besoin de rien, N'est-ce pas, monsieur du Breuil ?

— En effet, répondit celui-ci.

— Veuillez seulement, reprit Frédéric en s'adressant au domestique, faire promener mon cheval. Il a chaud, et je crains qu'il ne prenne froid.

H. AUDEVAL.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU MOIS.

Le dernier épisode de cette désastreuse campagne de France s'est enfin accompli, et la paix désintégrant imposée par la Prusse a été signée par l'Assemblée Nationale qui a choisi comme forme de gouvernement une république sous la présidence de Thiers. L'Empereur Guillaume qui, dit-on, a la passion des télégrammes, s'est hâté d'annoncer la grande nouvelle à son auguste épouse. "Le Dieu des armées, lui dit-il, a partout visiblement béni nos entreprises, et sa bonté a permis une paix honorable." L'action de la Providence est en effet trop indéniable pour que le monarque prussien ne lui rende des actions de grâces souvent répétées. Il a été l'instrument de la colère divine de même que dans la société les bourreaux sont les exécuteurs de la justice criminelle.

Jamais traité de paix n'a été imposé à la France à des conditions aussi onéreuses. Après avoir versé le sang à flots par toutes ses veines elle se trouve obligée de jeter l'or à pleines mains aux pieds de son plus grand ennemi. Payer une indemnité de guerre de cinq milliards de francs, c'est transporter à l'Allemagne pendant nombre d'années toutes les richesses qui seront acquises par les sueurs du peuple.

Les hordes allemandes ont plus humilié la France que ne l'ont jamais fait les vainqueurs de Waterloo. L'Allemagne seule a imposé un tribut de guerre plus écrasant que n'osa le faire l'Europe coalisée en 1813 et en 1815. Iéna se trouve terriblement vengé.

S'il n'y avait qu'une indemnité de guerre à solder, il y aurait de quoi se consoler tant bien que mal ; ce serait l'histoire de ces malheureux qui sont dévalisés en voyage. Mais quand la cruelle

rapacité des détresseurs nous force à déposer notre bourse entre leurs mains, comment peut-on se résigner à les voir pratiquer sur nous l'amputation d'un membre. Hélas ! quand on a lutté avec toute l'énergie du désespoir, quand la force brutale a rendu toute résistance inutile, alors on n'a plus qu'à se soumettre et à se draper dans son affliction comme César entouré d'assasins se drapait dans sa toge. C'est là le sort de la France à qui on vient d'arracher violemment deux de ses plus belles provinces.

Cette perte porte un rude coup à la France dans ses intérêts commerciaux et militaires. La population de ces départements associe son travail au développement de l'industrie et des manufactures encore plus qu'à celui de l'agriculture. Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin renferment plusieurs villes manufacturières importantes telles que Colmar et Mulhouse qui sont jusqu'à un certain degré le Birmingham de la France. Strasbourg possède d'énormes fonderies qui fournissent amplement à l'activité de ses 90,000 habitants.

Sous le point de vue stratégique, cette perte est encore bien plus grande et on peut dire qu'elle est immense. Metz et Strasbourg, les deux plus puissantes forteresses de la France, en devenant au service et en la possession de l'Empereur d'Allemagne, peuvent servir à ce dernier et en tout temps de base d'opération pour une armée d'invasion. Les Vosges et ses défilés forment une ligne naturelle de défense où on ne peut s'engager sans péril. Tout cela est transféré au domaine allemand qui se trouve désormais à peu près inexpugnable.

De son côté la France n'a plus ni places-fortes, ni montagnes, ni défilés pour protéger ses frontières de l'est contre une armée envahissante. Et, à moins qu'on n'invente des moyens de défense qu'ignorait le génie de Vauban, ces frontières seront aussi vulnérables que l'était le talon d'Achille.

Ce qu'il y a de plus regrettable c'est de voir ces peuples des provinces Rhénanes passer d'emblée sous la domination allemande comme des troupeaux que le fouet du bouvier pousse dans un nouveau pâtis ; c'est de voir que cette sécession violente s'est opérée sans le moindre aveu et contre la volonté de cette brave population que l'on considérait comme la plus loyale et la plus patriotique du peuple français ; c'est de songer que ces petit-fils des Kléber, des Kellermann et des Lefebvre ont mis la main avec ardeur et avec enthousiasme à ce grand travail de la liberté qui s'opérait en France et que maintenant, contraints d'étouffer toutes les aspirations généreuses qui fermentent dans leur sein, ils vont courber la tête devant le despotisme prussien.

Il faudra des générations pour enlever aux peuples conquis l'amour de leur mère-patrie ; il faudra des générations pour les rendre loyaux au gouvernement nouveau qu'on leur impose. On n'empêchera pas plus leurs protestations de s'élever vers le Ciel qu'on n'empêchera le lion de rugir dans sa cage. L'homme veut sa patrie, le lion veut ses grands bois.

On ne mène pas un peuple à l'exil comme on le fait pour un individu. Quelque sévère que soit la consigne, quelque rigoureux que soit le mot d'ordre, les Alsaciens et les Lorrains seront trop près de la France qu'ils aiment pour ne pas lui faire entendre le cri de leur affliction. Du fond de leur exil ils pourront entendre encore retentir les hymnes français. Et quand la France en travail de reconstruction aura fait sonner l'heure de la délivrance, ils se lèveront comme un seul homme, et de leurs âmes que l'enthousiasme et le patriotisme mettront en ébullition s'échappera un immense cri de vengeance.

* *

Depuis l'usurpation des Etats Pontificaux on n'a cessé d'adresser de toutes les parties du globe des protestations solennelles contre cet acte de spoliation sacrilège froidement médité et exécuté par Victor-Emmanuel. Les Canadiens-français, unissant leurs voix à ce cri d'indignation de deux cent millions de catholiques, ont aussi protesté énergiquement. Ils ont fait un appel chaleureux à Sa Très Excellente Majesté la Reine d'Angleterre pour qu'elle intervienne "au nom de la justice, de la liberté, de la propriété, de l'ordre et du droit des gens, auprès des Puissances de l'Europe, afin de faire restituer au Pape la souveraineté de Rome et des Provinces dont il a été violemment dépouillé."

A Montréal et Québec comme dans les plus humbles villages, on a fait des démonstrations en faveur de la restauration du pouvoir temporel du Pape. Le Bas-Canada a prouvé encore une fois qu'il n'a pas dégénéré et qu'il conserve encore vivaces ces vieilles traditions de foi qui ont fait la force de notre nationalité. Le sentiment religieux est aussi bien enraciné dans l'esprit du peuple qu'il l'était au berceau de la colonie.

Autrefois, l'Europe envoyait les croisés à la délivrance du Saint-Sépulcre, et le monde chrétien applaudissait aux efforts généreux de ces braves qui s'en allaient verser leur sang pour la cause de Dieu. Aujourd'hui, les soldats pontificaux, ces croisés du 19^{me} siècle, ont prêté le secours de leur vaillante épée pour la cause du repré-

sentant du Christ, et à l'heure même où les révolutionnaires semblent triompher en faisant leur entrée à Rome, le monde catholique se lève pour protester contre cet envahissement exécuté par la force brutale.

En face de cette violation manifeste du droit des gens, c'est un beau spectacle de voir nos coreligionnaires de tous les pays et de toutes les nationalités affirmer si éloquemment, si spontanément et si unanimement les principes immuables de l'ordre et de la justice personnifiés dans la cause du Pape.

* *

Aux approches des élections, il est d'usage parmi les candidats de lancer un programme éblouissant où l'on dit tout ce qu'on pense et tout ce qu'on ne pense pas, où l'on fait force de promesses qu'on se gardera bien de réaliser, où l'on flatte les passions populaires de ses amis et de ses ennemis. Ou bien si on n'a pas un programme tout vernissé et remis à neuf, on lance dans le public à périodes fixes des phrases sonores qu'on voudrait rendre aussi retentissantes que les échos à l'approche de l'orage.

La coterie politique est devenue un art où l'on excelle d'autant plus qu'on fait jouer plus habilement son traquenard. On n'a pas encore quitté son siège au parlement qu'on a déjà commencé à donner de l'élasticité à ses opinions, à stimuler un engourdissement de nature, à tirer de la moindre manœuvre des conséquences à sensation ; mais le plus habile, si habile qu'il soit, ne l'est pas encore assez pour cacher le bout de ses oreilles.

Dans cette catégorie marche au premier rang l'école Clear-Grit de M. Brown. Cette école, qui a le don de faire intervenir le papisme dans toute les discussions politiques, vient de mettre au jour une monstruosité en vue des prochaines élections. A son vieux cri de guerre, *no popery*, elle a imaginé de substituer les mots de liberté, tolérance et bonne entente en matières religieuses. Et cette production du génie oppositionniste a, bien entendu, son terme circonscrit au temps de l'agitation électorale. Naguères encore leurs organes s'écriaient : " Le papisme est la chose la plus honteuse et la plus méprisable dont ait été témoin ce siècle." Ils disaient de notre clergé :—

" Vicious and ignorant, gluttonous beast,
" Nothing remains but to make a priest."

Et pour sûr ils fredonneront demain avec leur fanatisme sans vergogne ces refrains de prédilection.

S'il n'y avait que de tels hommes à la Chambre d'Ottawa, la représentation nationale nous pousserait vite à des catastrophes. Heureusement que l'intelligence éclairée du parti ministériel sait mieux comprendre la pratique des vertus administratives. Grâce à son imposante majorité nous avons pu jouir jusqu'aujourd'hui des véritables libertés constitutionnelles; et la pression exercée par les esprits turbulents a pu être paralysée sans que l'harmonie générale en ait été considérablement troublée.

* *

Il y a au Nord-Ouest des miliciens qui ont Schultz pour tribun, le Col. Wolseley pour prototype et les journaux fanatiques de Toronto pour oracles. Avant leur départ pour Manitoba on les avait revêtus d'un titre pompeux : "Expédition pacifique du Nord-Ouest." Ils allaient établir leurs quartiers à la Rivière Rouge comme les gardiens de la Majesté Britannique. Ils devaient être des sentinelles vigilantes pour maintenir le bon ordre. Et voilà qu'aussitôt arrivés dans la nouvelle Province, ces pacifiques et loyaux sujets veulent s'arroger la charge d'exécuteurs des hautes œuvres. Ils demandent à grands cris de trancher avec l'épée les questions les plus épineuses de la diplomatie. Ces représentants de la nation civilisée donnent l'exemple de la sauvagerie à la nation métisse que Wolseley appelait des "bandits."

Les rôles sont renversés. Ceux qu'on appelait les plus loyaux sujets de la Couronne Anglaise sont précisément ceux qui fomentent le désordre et prêchent le mépris de l'autorité. Ceux qu'on appelait des brigands, des rebelles, des meurtriers sont ceux-là même qui donnent l'exemple de la modération et cherchent à asseoir sur une base solide le nouveau gouvernement dont ils ont été dotés.

Le bataillon d'Ontario vient encore de se rendre coupable d'un acte d'insubordination qu'on ne saurait approuver. Enfoncer les portes d'une prison pour délivrer un frère d'armes qui s'était rendu coupable d'un méfait, accueillir les remontrances des officiers par des sifflements et recevoir les ordres du Colonel avec des huées et une décharge de carabines par dessus le marché, voilà autant de faits très-graves qui attirent le blâme sur leurs auteurs. Ces actes sont odieux et jettent sur le caractère militaire anglais une flétris-

sure qu'on ne pourra effacer de longtemps. Le métis a le coup-d'œil sûr, et il a, ce qui plus est, la mémoire tenace.

Ce serait un état de choses bien déplorable si les soldats pouvaient impunément s'insurger contre l'autorité gouvernementale. Il serait bien à plaindre le pays où la profession des armes oserait faire la loi aux officiers de la justice civile ou criminelle. Toutes les carrières doivent se restreindre dans leur propre sphère d'action ; autrement on établit la confusion, et l'anarchie vient en croupe au grand galop.

EUSTACHE PRUD'HOMME.
